

**Affaires inscrites par les  
députés de l'opposition**

**Motion proposant que l'Assemblée  
exige une commission d'enquête  
publique et indépendante sur  
l'industrie de la construction**

Alors, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, à l'article 26 de notre feuillet, en vertu de l'article 97 du règlement, Mme la députée de Charlevoix et chef de l'opposition officielle présente la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale exige une commission d'enquête publique et indépendante portant sur l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec.»

Conformément à ce qui a été décidé lors de l'adoption de la réforme parlementaire d'avril 2009 concernant la répartition du temps de parole lors des débats restreints, l'auteure de la motion disposera d'un droit de réplique de 10 minutes; cinq minutes sont allouées au député indépendant; 11 minutes sont allouées aux députés du deuxième groupe d'opposition. Le reste du temps sera partagé également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement ira au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, et vice versa, et les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Je cède maintenant la parole à Mme la chef de l'opposition officielle. Mme la députée.

**Mme Pauline Marois**

**Mme Marois:** Merci beaucoup, Mme la Présidente. De fait, à ce moment-ci de nos débats, nous abordons une question qui est en train de miner la confiance des Québécois et des Québécoises à l'égard de nos institutions, et, moi, je crois que c'est très grave, Mme la Présidente, et qu'en ce sens le gouvernement devrait être capable d'assumer ses responsabilités. Ce n'est pas, Mme la Présidente, en se mettant la tête dans le sable, en refusant de regarder la situation en face que l'on assume nos responsabilités et surtout que l'on retrouve la confiance de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

Il y a une crise de confiance parce que, tous les jours, toutes les semaines, depuis maintenant quelques mois, apparaissent des allégations. On constate des événements qui sont troublants quant à certaines collusions entre des entrepreneurs dans le domaine de la construction, entre des dirigeants municipaux et certains fonctionnaires dans les municipalités, du moins on sème le doute avec des faits qui apparaissent à leur face même assez convaincants, Mme la Présidente. Or, devant ces faits qui se multiplient, devant la concentration de certains contrats entre les mains de quelques entreprises, Mme la Présidente, mais qui concernent des sommes considérables en matière d'investissements et de contrats dans les infrastructures, je crois que le gouvernement doit agir et doit agir promptement, Mme la Présidente.

En fait, ce qui se passe maintenant touche sans distinction malheureusement les personnes qui sont en processus électoral. Je pense aux élections municipales, qui se déroulent dans toutes les municipalités du Québec. Ça touche indirectement les travailleurs de la construction parce que de fait tous les doutes qui sont semés, toutes les questions qui sont soulevées, tous les faits qui sont rapportés minent cette industrie fort importante pour le Québec qu'est l'industrie de la construction de même que tous ceux qui gravitent autour de cette industrie ou qui y sont impliqués directement, Mme la Présidente. Or, je crois

que le gouvernement a le devoir de faire le ménage dans cette situation.

C'est d'ailleurs dans un contexte comme celui-là que non seulement la confiance envers les élus municipaux est ébranlée, mais ça retombe aussi sur les élus au niveau du Québec, Mme la Présidente, parce que l'inquiétude, elle est palpable actuellement. Et, moi, je la comprends, cette inquiétude-là, et je la partage aussi. Je crois que les citoyens ont raison d'être en colère. Parce qu'ils le sont de plus en plus. Les contribuables, vous le savez, ils travaillent fort pour gagner leur vie, pour gagner leur pain, comme on dit. Au Québec, c'est un contrat social qu'on a passé avec nos concitoyens: l'État se préoccupe de l'intérêt et du bien collectif. On s'assure que collectivement certaines missions de l'État vont être soutenues par la contribution de nos concitoyens et de nos concitoyennes. C'est vrai en santé, c'est vrai en éducation, qui sont évidemment les missions fondamentales, mais c'est vrai aussi en termes d'infrastructures collectives.

Et maintenant la démonstration qui est en train de se faire, c'est que les citoyens et les citoyennes n'en auront pas pour leur argent, dans le cas des investissements qui se font dans les infrastructures, parce qu'il existe, semble-t-il, et nous voulons savoir quelle est sa profondeur, quelle est son ampleur, il existerait un système qui fait en sorte qu'on paie trop cher pour ce que l'on a et que certaines personnes s'en servent pour s'enrichir aux dépens de nos concitoyens, Mme la Présidente, tout ça survenant, en plus, en pleine période de crise économique.

On va dépenser... on va investir plus de 40 milliards de dollars en infrastructures. Ça veut dire quoi, ça, les infrastructures? L'assainissement des eaux, ça veut dire nos routes, ça veut dire des équipements collectifs au niveau du transport... du transport en commun. 40 milliards d'investissement. Comment, dans ce 40 milliards, va vraiment être consenti à l'investissement dans l'infrastructure, Mme la Présidente? Est-ce que ce sont des milliards qui vont être divertis, des centaines de millions qui vont être divertis vers des personnes malveillantes, vers des entreprises, des entrepreneurs malveillants qui vont effectivement tromper le gouvernement, tromper les municipalités et bien sûr, à ce moment-là, vont amener les citoyens à devoir payer plus cher en impôts pour avoir le même niveau de service?

Or, on le sait, le gouvernement actuellement est aux prises avec des problèmes majeurs d'endettement, de déficit budgétaire, ne réussit pas à contrôler ses dépenses, là, malgré ce qu'on nous dit, M. le Président. Parce que... Mme la Présidente, pardon. Parce que c'est toujours plus haut que ce qu'ils ont prévu en termes de dépenses. Alors, on peut bien nous raconter qu'on les contrôle. Alors, on ne contrôle pas les dépenses.

Là, actuellement, il y a des allégations à l'effet que les contrats en infrastructures coûteraient plus cher parce que certaines personnes s'en mettent dans leurs poches, Mme la Présidente. Et on parle d'augmenter les tarifs, on parle de demander aux gens de se serrer la ceinture. Alors, vous comprendrez que c'est tout à fait normal que les citoyens s'en inquiètent. Ça devient une situation d'ailleurs qui est immorale, Mme la Présidente.

Que fait le gouvernement actuellement pour rassurer la population? Que fait le gouvernement pour régler ce problème de confiance? Je vous le donne en mille. Ce matin, j'ai questionné le premier ministre. Il a dit queson gouvernement avait été toujours constant sur cette situation. C'est rigoureusement exact. Il a été parfaitement constant, il n'a rien fait, Mme la Présidente. Tous les membres du gouvernement, chacun d'entre eux, s'en remettent aux enquêtes policières en cours. Le premier ministre, le ministre de la Sécurité publique, les ministres des Transports, des Affaires municipales... Laissons les policiers faire leur travail, disent-ils. Nous sommes d'accord, il faut que les policiers puissent faire leur travail, Mme la Présidente. Mais ce n'est pas incompatible et ce n'est pas impossible de pouvoir faire confiance aux policiers pour qu'ils fassent leur travail en même temps qu'on ouvre une enquête publique sur le secteur de la construction... sur l'industrie de la construction au Québec.

n(15 h 10)n

En fait, une enquête policière, ça sert à arrêter, à mettre en prison des individus fautifs, à les poursuivre éventuellement, mais ça ne sert pas cependant à réformer les systèmes administratifs, les processus de prise de décision, les institutions qui sont concernées. Ça, par exemple, c'est le travail d'un gouvernement que de s'assurer que les processus de sélection de firmes, les processus d'appel d'offres, les processus d'établissement des coûts des contrats, ça, ça appartient au gouvernement, Mme la Présidente. Une enquête policière, ça cherche des coupables, puis actuellement ça semble assez difficile. En tout cas, c'est long, très long, Mme la Présidente.

Et est-ce que je peux vous dire qu'il n'y a pas seulement moi qui le dis. Nous lisons, dans *Le Devoir*, les propos d'Antonio Nicaso. Qui est-il, cet homme? Un expert international du crime organisé, auteur de 20 livres sur la question. Je le cite: «"La police va attraper un entrepreneur par-ci [...] un fonctionnaire par-là, mais le système ? lui ? va rester en place. Pour chaque personne que la police va accuser, il y aura 20 personnes pour prendre leur place. Pour faire le ménage, il faut une vraie enquête publique avec des pouvoirs exceptionnels".»

Et il va même plus loin, Mme la Présidente. «"La réaction des pouvoirs publics est trop timide".» Ce n'est pas moi qui l'a dit, c'est un expert en la matière. Il ajoute même «"que, si Québec ne va pas de l'avant, Ottawa devrait [...] mettre son nez ? là-dedans. Le fédéral ? et je cite, je cite ? a aussi le pouvoir de mettre sur pied une enquête publique, car ça touche tout le Canada"...»

Moi, je le sais... Je termine... C'est terminé, la citation. Je sais bien que le gouvernement d'en face, Mme la Présidente, aime bien être à la remorque d'Ottawa, mais cette fois-ci je crois que le moment est particulièrement mal choisi, on en conviendra, vous et moi, en ce sens. Et ce qui rend l'attitude du gouvernement encore plus difficile à comprendre, c'est que tout le monde, tout le monde semble d'accord actuellement avec la tenue d'une enquête publique. On ne parle pas de la plupart des gens, on ne parle pas d'une certaine majorité, on parle d'un très large consensus pour ne pas dire littéralement d'une quasi-unanimité sur cette question. C'est le cas d'abord des deux partis d'opposition qui sont dans cette Assemblée. C'est le cas aussi de tous les candidats qui se présentent actuellement à la mairie de Montréal, qui sont concernés, là, c'est dans leur ville que ça se passe ou que c'est censé se passer, Mme la Présidente. C'est le cas aussi de tous les observateurs de la scène politique. C'est le cas des chroniqueurs spécialisés qui se sont saisis de la question.

Nathalie Collard, éditorialiste à *La Presse*, je cite: «Il est clair que nous sommes face à un système établi et étendu à la grande région montréalaise ? et sans doute ailleurs au Québec. La situation est d'autant plus alarmante que les millions pleuvent depuis que les deux ordres de gouvernement ont choisi d'investir dans les infrastructures pour nous sortir de la crise. Plus que jamais, la vigilance quant à l'attribution des contrats et l'instauration de bonnes pratiques s'impose.

«Lorsqu'un gouvernement annonce à la population la tenue d'une enquête publique dans un milieu en particulier, on comprend qu'il y aura onde de choc, bouleversement des moeurs, grand ménage. Pour toutes ces raisons, et pour que la population québécoise sente que le gouvernement est au diapason de son indignation, il faut que le premier ministre [...] annonce la tenue d'une telle enquête rapidement.»

Encore une fois, Mme la Présidente, ce n'est pas la chef de l'opposition officielle qui vous dit ça, je partage ce point de vue, mais c'est Nathalie Collard, qui est éditorialiste à *La Presse* et qui a particulièrement suivi ce dossier.

Jean-Claude Leclerc, lui, est chroniqueur en éthique au *Devoir*. Encore une fois, je cite ses propos: «C'est pourquoi le pouvoir qui ronronne à Québec ne peut plus s'en tenir aux "enquêtes policières". Déjà l'attention des observateurs se porte non plus sur l'opportunité d'instituer une commission d'enquête,

mais sur sa composition, son mandat, ses moyens d'investigation.»

Bernard Descôteaux, directeur du *Devoir*: «La tenue d'une commission d'enquête sur l'octroi des contrats publics dans le secteur de la construction, réclamée ici à répétition, pourra seule aller au fond des choses.»

Gilbert Lavoie, chroniqueur au *Soleil*: «Le ministre [de la Sécurité publique] est dans l'erreur s'il croit que les scandales dans la construction et les municipalités disparaîtront au lendemain des élections municipales du 1er novembre et qu'il pourra éviter une enquête publique.»

Je continue, Mme la Présidente. Je crois qu'on est quand même avec des gens sérieux, des gens qui ont une expérience, qui sont des observateurs de la société québécoise depuis des décennies.

Le juge à la retraite, John Gomery, qui sait, lui, ce qu'est une commission d'enquête et comment elle peut opérer en même temps que se font des enquêtes policières, je cite: «Quand un patient est malade, on ne lui administre pas un traitement sans savoir d'abord la nature de sa maladie. Nous ne connaissons pas l'étendue de la maladie qui affecte nos institutions politiques et nous ne savons pas quels seront les remèdes les plus appropriés.»

Qu'est-ce qui arrête le premier ministre? Qu'est-ce qui arrête le premier ministre, le ministre de la Sécurité publique? Ils insistent jour après jour, suite à nos questions, suite aux questions de la chef de la deuxième opposition... Ils disent, la main sur le coeur, être très sincères dans leur volonté d'en finir avec les problèmes qui ébranlent le secteur. Comme vous nous le rappelez souvent, Mme la Présidente, il faut prendre la parole des parlementaires présents en cette Chambre. Toutefois, vous allez me permettre de poser la question suivante: Pourquoi, pourquoi, alors que tous les observateurs sérieux s'entendent sur un fait, celui qu'une commission d'enquête n'empêche pas la police de travailler, voire même qu'elle peut faciliter son travail, que cet outil qu'est une commission d'enquête est reconnu pour sa puissance, pour son efficacité, que chacun, à commencer par la police elle-même, admet que les forces constabulaires n'ont pas les ressources et les pouvoirs nécessaires pour revoir l'ensemble d'un système, pourquoi, Mme la Présidente, le gouvernement se refuse-t-il toujours à admettre l'évidence, à plus forte raison que ce même gouvernement risque de devoir s'y résoudre tôt ou tard, Mme la Présidente? Malheureusement, malheureusement, des doutes auront été semés, et le doute, vous savez, c'est beaucoup plus... c'est beaucoup plus pernicieux que la vérité, cette vérité soit-elle difficile à entendre, Mme la Présidente. En fait, le problème, là, et le gouvernement devrait s'en rendre compte, le problème... il devrait s'en rendre compte, le problème ne va pas disparaître parce que le gouvernement fait le mort.

Le premier ministre ne devra donc pas se surprendre que l'on continue, d'abord, de critiquer sa négligence et sa volte-face dans la définition des règles d'éthique, comme nous le rappelle l'épisode du député d'Argenteuil. Nous continuerons, Mme la Présidente, de lui demander quand enfin il ira de l'avant avec un commissaire à l'éthique autant pour notre Assemblée nationale que pour les municipalités du Québec. En somme, ce qu'on lui demande, c'est qu'il... ce qu'on lui demande, et ce dont on doute actuellement, est-ce qu'il cherche, en refusant cette commission d'enquête, est-ce qu'il cherche à proposer... à protéger un système? Est-ce qu'il cherche à protéger des gens? Je ne veux pas que ce soit le cas, je ne veux pas croire ça, Mme la présidence... Présidente. Cependant, il y a une évidence, et elle apparaît de plus en plus pour tout le monde: le premier ministre n'aime pas agir sur les questions d'éthique. Alors, moi, je lui demande de nous expliquer pourquoi il ne veut pas le faire. Je crois que c'est de notre devoir de parlementaires.

Le Québec vit actuellement un événement important dans sa vie démocratique. Toutes les Québécoises et tous les Québécois vont aller aux urnes, au début de novembre, pour élire leurs représentants au niveau municipal. Beaucoup d'efforts ont été faits pour mobiliser les électeurs, pour favoriser leur participation, en particulier par le Directeur général des élections qui a souhaité améliorer le taux de

participation des citoyens et des citoyennes à ces élections qui comportent des enjeux majeurs. Les municipalités ont des responsabilités majeures en termes d'environnement, en termes de transport, en termes de culture, d'aménagement du territoire, Mme la Présidente. Malheureusement, l'attitude du gouvernement mine la crédibilité de l'exercice démocratique qui est en cours actuellement et qui est affecté par les récents événements dont nous venons de parler.

n(15 h 20)n

Je cite encore une fois, Mme la Présidente, Jean-Claude Leclerc du *Devoir*: «Bref, il ne s'agit pas seulement de préserver les fonds publics contre des pillards en smoking. Un plus grand enjeu se profile en coulisse. Que restera-t-il des progrès de la démocratie au Québec si [certains] des élus sont présélectionnés par [des] caïds?»

En tant qu'élus, en tant que parlementaires, nous sommes interpellés au premier chef: préserver l'intégrité des institutions démocratiques, c'est notre premier devoir. Il nous faut agir ensemble pour rétablir la confiance envers la politique, envers l'administration publique. Dans notre système, les parlementaires peuvent débattre, comme nous le faisons, mais la responsabilité de poser des gestes, c'est aux membres du gouvernement qu'elle revient, et aujourd'hui les membres du gouvernement, à commencer par le ministre de la Sécurité publique et le premier ministre, doivent indiquer clairement qu'ils ont à coeur la démocratie québécoise. Et ils savent très bien ce qu'ils ont à faire, Mme la Présidente, et je leur demande d'appuyer cette motion que nous présentons aujourd'hui, à savoir:

«Que l'Assemblée nationale exige une commission d'enquête publique et indépendante portant sur l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec.»

Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, Mme la chef de l'opposition. Je reconnais maintenant le prochain intervenant, M. le député de Verdun.

### **M. Henri-François Gautrin**

**M. Gautrin:** Je vous remercie, Mme la Présidente. D'emblée, il y a un certain nombre de points, dans l'intervention de la chef de l'opposition, avec lesquels je suis d'accord et avec lesquels nous sommes d'accord. Nous sommes d'accord, à l'heure actuelle, que, oui, il y a un certain nombre d'allégations dans l'industrie de la construction qui sont extrêmement préoccupantes. Oui, je suis d'accord avec la chef de l'opposition aujourd'hui lorsqu'elle dit: Lorsque je vois des gens qui minent la démocratie dans certaines municipalités, comme on a pu le voir, où certaines allégations ont été faites, que ceci est éminemment préoccupant, et je suis d'accord avec elle sur ce point-là.

Je suis d'accord aussi avec elle lorsqu'elle dit: Il y a actuellement un problème, un problème dans l'industrie de la construction, dont nous ne connaissons pas l'ampleur. Mais nous ne voulons pas, de ce côté-ci, Mme la Présidente, immédiatement de dire que tous les gens qui oeuvrent dans le secteur de la construction sont corrompus, sont des gens qui sont à combattre. Il y a un problème, nous n'en connaissons pas aujourd'hui l'ampleur.

Le point sur lequel nous divergeons d'opinion... et je vais essayer de convaincre aujourd'hui ma collègue la députée de Charlevoix, pour qui j'ai beaucoup d'estime et de... à l'heure actuelle ? non, mais c'est vrai en plus ? de...

**Des voix: ...**

**M. Gautrin:** ... ? non, non ? de pouvoir, à ce moment-là, retarder, en quelque sorte, les éléments de sa motion et, pour dire pourquoi, je vais essayer de défendre, en quelque sorte, l'importance des

interventions policières, Mme la Présidente.

Premièrement, le gouvernement agit. Mme la Présidente, le gouvernement ne prend pas les allégations de corruption et de collusion dans l'industrie de la construction à la légère. Je me permets, Mme la Présidente, et je vais vous le rappeler, si vous le permettez, de dire qu'au ministère de la Sécurité publique les enquêtes policières, ce n'est pas quelque chose qui se fait comme ça. C'est coordonné. Il y a eu deux... un comité directeur qui implique la Sûreté du Québec, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le ministère des Affaires municipales, Revenu Québec, le ministère des Transports, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor pour coordonner, en quelque sorte, toutes ces questions de contrat et ces enquêtes policières. Oui, déjà, à l'intérieur du ministère de la Sécurité publique, il y a une coordination du travail pour soutenir le travail des policiers dans les enquêtes qui sont faites. Premièrement.

Deuxièmement, Mme la Présidente, il y a ce qu'on appelle un volet intégré d'enquête qui coordonne 17 policiers et trois civils, les trois procureurs du directeur, qui sont des... qui viennent de la Direction des poursuites criminelles, avec le soutien effectif des ministères et organismes impliqués: Transports, Affaires municipales et Revenu Québec. Quel est leur mandat? Détecter, réprimer la malversation, partager les renseignements et les expertises, documenter les stratagèmes de crime, contribuer au travail réalisé par le comité directeur.

Mme la Présidente, ce que je veux vous dire: Le gouvernement du Québec ne... devant ce problème, que nous prenons extrêmement au sérieux, que l'on prend extrêmement au sérieux, n'est pas resté complètement inactif. Il a agi. Il a agi, et il a agi, Mme la Présidente, en confiant, et en confiant au bras qui sont les policiers de la Sûreté du Québec, qui est le principal bras qui peut faire des enquêtes, la possibilité d'enquête pour comprendre le degré, là, de la malversation et de la corruption qu'on peut trouver dans le... dans le secteur de la construction. Mme la Présidente, il est important, à l'heure actuelle, de laisser ce travail policier aller jusqu'au bout. Il est important, Mme la Présidente, de pouvoir réellement savoir, bien délimiter actuellement les effets de ce qui est, et qui nous scandalise autant de ce côté-ci de la Chambre que ça peut scandaliser la députée de Charlevoix, qui est chef de l'opposition actuellement.

Mme la Présidente, le gouvernement agit. Je me permets de vous rappeler: Nous n'écartons pas la possibilité d'aller... de faire une enquête publique. Nous trouvons aujourd'hui que voter la proposition, telle qu'elle est rédigée, de l'opposition officielle, c'est aller trop vite, c'est dangereux, parce qu'à l'heure actuelle, premièrement, ça remet en question l'efficacité du travail des policiers, premièrement.

Deuxièmement, je me permettrais, Mme la Présidente, de vous soulever un élément de ce qui est dans une enquête publique. Toute personne qui est appelée à témoigner devant une enquête publique, même si elle est parfaitement innocente, même si c'est un contracteur qui est tout à fait honnête, qui a soumissionné dans la plus parfaite honnêteté, dans... va porter sur lui le risque d'être considéré comme coupable ou d'être un peu condamné. Parce que c'est ça qui arrive dans une enquête publique, Mme la Présidente: tous les gens qui viennent témoigner, on porte sur eux le risque en quelque sorte de pouvoir, d'être quelqu'un qui n'est pas tout à fait... qui est lié en quelque sorte avec ces éléments de corruption.

Mme la Présidente, faire une enquête publique «at large» où on va chercher sur tout le monde, où on va prendre tout le monde, ce n'est pas sain pour clarifier le problème qu'on a devant nous. Il faut être en mesure que, si nous voulons aller dans une enquête publique, on ait le résultat de l'enquête policière, et qu'elle soit en mesure de délimiter clairement où va s'appliquer l'enquête publique, de manière qu'on n'aille pas interroger, faire en sorte que certaines personnes qui sont tout à fait honnêtes, et je rappellerais «honnêtes», des honnêtes citoyens puissent être liés, puissent être considérés et qu'ils puissent être condamnés par le mécanisme qu'on a mis sur pied, alors que c'est des gens pleinement,

pleinement innocents.

Alors, Mme la Présidente, je vous dis à l'heure actuelle: Il est prématuré, à l'heure actuelle, prématuré, à l'heure actuelle, de voter une enquête publique avec un mandat aussi large, aussi large que celui qui nous est proposé, et, je me permets de vous le rappeler, un mandat qui nous dit de faire une enquête sur l'industrie de la construction. Ça veut dire que tous les contracteurs, que tous les gens que vous connaissez qui donc, de bonne foi, travaillent dans cette industrie de la construction risquent de pouvoir être appelés à témoigner et devoir démontrer, à ce moment-là, qu'ils ne sont pas liés à des mécanismes de corruption, démontrer qu'ils n'ont pas été dans des collusions par rapport à un contrat, même si deux contracteurs ont pu manger ensemble une fois ou une autre, dire: Ah non! Nous n'avons pas parlé de tel ou tel contrat.

n(15 h 30)n

Mme la Présidente, une enquête publique est un instrument sur lequel il faut faire extrêmement attention et être en mesure de pouvoir protéger les gens qui vont venir témoigner, c'est-à-dire ne pas amener devant les caméras et devant le public des gens qui ne sont absolument pas reliés à ce que... ce qu'on essaie de corriger.

Donc, Mme la Présidente, une enquête publique, nous ne l'écartons pas. Nous n'écartons pas aussi... de ce côté-ci du gouvernement, la possibilité d'une enquête publique, mais nous n'irons à une enquête publique que lorsqu'on aura des résultats de l'enquête policière qui nous permettront à ce moment-là de délimiter réellement le champ de l'enquête publique, non pas sur l'industrie de la construction, mais sur les secteurs qu'on aura pu clairement identifier comme étant des secteurs où il y a un risque, où il y a un phénomène de corruption.

Je voudrais vous rappeler, Mme la Présidente, et vous le savez parfaitement, la commission Gomery, la commission Gomery, ça a été une enquête publique, ça a été un grand cirque médiatique, il y a beaucoup de gens qui sont venus. Mais regardons un petit peu ce que ça a été, les effets de la commission Gomery, soi-disant. On en parle beaucoup. Alors, la commission Gomery, si vous me permettez, Mme la Présidente, ça a coûté à peu près 74 millions de dollars. Ce n'est pas rien... 74 millions de dollars. Ça, c'est la commission Gomery. Alors, il y a... j'ai... Vous allez vous poser la question: Est-ce qu'on a identifié des coupables? Est-ce qu'on a identifié des gens qui ont été poursuivis, avec la commission Gomery? La réponse, c'est non.

Mme la Présidente, en date... il y a eu des... des accusations portées, il y en a eu sur six personnes. Mais la base des accusations qui ont été portées... n'ont pas été portées à cause du résultat de la commission Gomery. Ça a été le résultat d'une enquête conjointe, conjointe à la fois de la Sûreté du Québec et de la GRC, qui, eux, ont fait une enquête policière, et c'est le résultat d'une enquête policière qui a permis justement de poursuivre les gens qui étaient passés devant la commission Gomery.

Alors, Mme la Présidente, je dois vous dire et je dois rappeler à nos collègues... à nos collègues ministériels, à l'heure actuelle, qu'une commission d'enquête... Je comprends que ça créerait un cirque médiatique, je comprends qu'on pourrait s'amuser pendant un certain temps à remplir les bulletins de nouvelles tous les soirs avec des... en faisant comparaître chacun de nos concitoyens. Je me permets de vous rappeler, Mme la Présidente, qu'il y a, dans une commission d'enquête publique, avec un mandat aussi général, aussi général que celui qui est proposé par nos collègues de l'opposition, il y a un danger énorme.

Dans ce sens-là, Mme la Présidente... Et je connais parfaitement le règlement de cette Assemblée. Je connais parfaitement le règlement de cette Assemblée et je vais interpeller mes collègues, mes collègues de l'opposition. Je vais leur demander à l'heure actuelle: Chers amis, chers amis qui, comme... vous

comme moi, de ce côté-ci, vous êtes conscients, à l'heure actuelle, de l'importance du problème. Vous êtes conscients de l'importance du problème. Et je sais que, parmi vous, parmi vous, il y a des gens qui sont aussi sensibles à ce que j'appellerais la protection des droits individuels, éviter qu'on accuse injustement certaines personnes. Dans ce sens-là, je pense qu'il serait sage que vous vous ralliez à notre position, que vous vous ralliez à notre position de dire: D'abord, attendons le résultat des enquêtes policières, qui nous permettra après de pouvoir, le cas échéant, si ça devient nécessaire, Mme la Présidente, de mieux délimiter correctement les nécessités d'une enquête publique.

Alors, je vous... Je connais le règlement. Ne croyez pas que je ne connaisse pas le règlement, je connais le règlement. Je le sais qu'on ne peut plus amender les motions du mercredi. Je le regrette, d'ailleurs. Mais on ne peut plus amender les motions du mercredi, sauf avec l'accord du proposeur et le consentement du proposeur. Or, je plaide, je plaide aujourd'hui, Mme la Présidente, pour leur ouvrir les yeux et leur demander s'ils ne seraient pas capables d'accepter ? et je comprends qu'il doivent l'accepter ? d'accepter un amendement qui nous permettrait, ensemble, d'avoir une position commune et de pouvoir, ensemble, avoir une position qui nous permettrait d'avoir et de mettre... d'abord d'une manière unanime un problème que l'on considère... et je suis d'accord avec la chef le l'opposition, un problème qui est extrêmement important, qui est grave, qui... dans l'industrie de la construction, actuellement, mais qui n'a peut-être pas l'immensité de toucher tous les gens qui interviennent dans cette industrie.

Mme la Présidente, dans ce sens-là, je leur suggère d'intégrer à la proposition l'amendement suivant, qui serait, à la première et deuxième ligne, de remplacer les mots «exige une commission» par les mots«prenne acte du fait que la Sûreté du Québec procède ? et ce n'est pas risible ? actuellement à des enquêtes sur des allégations de corruption, de malversation, de collusion et d'infiltration du crime organisé dans le domaine de la construction au Québec et demande au gouvernement de ne pas écarter, au terme de ces enquêtes criminelles, un recours à une commission d'enquête portant sur l'ensemble de l'industrie de la construction du Québec».

Alors, Mme la Présidente, je voudrais simplement pour mieux... pour qu'ils comprennent bien la portée, la portée de l'amendement que je suis en train de leur tendre... la motion, s'ils acceptaient bien sûr l'amendement qu'on leur propose, se lirait comme suit... Et ce n'est pas risible, Mme la Présidente. Je comprends qu'il y a toujours ici, dans notre forum, une manière de parfois... de pouvoir rire lorsqu'on propose un amendement, mais je vous... Quelle serait la proposition si elle était vraiment amendée? Elle dirait la chose suivante, Mme la Présidente:

«Que l'Assemblée nationale du Québec prenne acte du fait que la Sûreté du Québec procède actuellement à des enquêtes ? et je l'ai rappelé tout à l'heure, la Sûreté du Québec procède actuellement à des enquêtes ? sur des allégations de corruption, de malversation, de collusion et d'infiltration du crime organisé dans le domaine de la construction au Québec et demande au gouvernement de ne pas écarter, au terme de ces enquêtes criminelles, un recours à une enquête publique et indépendante portant sur l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec.»

Mme la Présidente, avec une telle... si mes collègues ministériels pouvaient avoir la délicatesse de pouvoir accepter...

**Une voix:** De l'opposition.

**M. Gauthrin:** De l'opposition, merci, j'ai fait encore une erreur, une erreur.

**Des voix:** ...

**M. Gauthrin:** Mais non, j'ai siégé trop longtemps dans l'opposition, moi. Si mes collègues de l'opposition pouvaient accepter un tel amendement, on serait en mesure de pouvoir voter ensemble unanimement,

avoir une position commune des parlementaires face à un problème qui est un problème sérieux, un problème grave, un problème réel dans l'industrie de la construction.

Je vous dirais, Mme la Présidente, que voter cet amendement, c'est-à-dire attendre le résultat des enquêtes policières pour mieux circonscrire en quelque sorte, pour mieux circonscrire le domaine de l'enquête publique, si jamais on a recours à ce moyen qu'est l'enquête publique, protégera les droits individuels de chacun de nos citoyens, et je... Non, non, mais soyez sérieux, c'est des choses sur lesquelles je connais... Je connais certains de mes parlementaires d'en face et je sais à quel point, certains d'entre vous, vous êtes sensibles à la question de la protection des droits individuels, de faire en sorte que vous ne soyez pas traités... traînés sur la place publique injustement.

Et, Mme la Présidente, je vous demande, je vous tends la main et je vous demande, on pourrait avoir ensemble... ensemble, protéger ceux qui sont dans l'industrie de la construction, des hommes honnêtes, qui travaillent dans cette industrie de la construction d'une manière honnête, sans nécessairement les traiter... les traîner devant une commission publique... d'avoir une commission d'enquête publique, le cas échéant, au rapport de l'enquête policière si ça s'avère nécessaire, d'avoir une commission d'enquête publique, mais, à ce moment-là, dans un mandat qui soit clairement, clairement circonscrit, clairement circonscrit avec l'information que nous aurions obtenue de l'enquête policière, donc un mandat clairement circonscrit, et de surcroît, Mme la Présidente, pouvoir, si vous acceptez mon amendement, être en mesure de voter unanimement sur cette question.

Alors, Mme la Présidente, je reconnais que je ne peux pas amender, mais je présente, avec beaucoup d'humilité, à mes collègues de l'opposition en leur demandant: si vous étiez capables d'accepter un tel amendement, on pourrait voter ensemble et résoudre un problème qui malgré tout est un problème important. Je vous remercie, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, monsieur...

**Une voix:** ...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** M. le leader adjoint. Alors, tel que stipulé à l'article 98.1 de notre règlement, une motion présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition ne peut être amendée, sauf avec la permission de son auteur. Est-ce que j'ai la permission de l'auteur ou du leader de l'opposition officielle?

**Une voix:** Non.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, pas de consentement. Donc, donc...

**Des voix:** ...

n(15 h 40)n

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît! Donc, nous allons poursuivre le débat sur la motion de fond, et je reconnais M. le député de Mercier pour un temps de parole de cinq minutes.

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît!

### **M. Amir Khadir**

**M. Khadir:** Merci, Mme la Présidente. Je comprends parfaitement que mon ami et collègue de Verdun, l'adjoint du leader du... de la partie ministérielle, ne veut pas qu'on rie de sa proposition, du souci qu'il y

a, dans sa proposition, de faire les choses de la bonne façon, ne veut pas que ça soit tourné en dérision. Je soumetts aussi humblement à son attention que, si, dans le contexte de ce qui se passe actuellement au Québec, alors que sont en jeu des milliards de dollars, sont en jeu l'intégrité pas seulement, justement, de ceux qui trempent dans ces affaires de corruption, mais tous les autres qui sont honnêtes et qui oeuvrent dans son milieu... tant et aussi longtemps qu'on va tarder à instituer une commission d'enquête publique, M. le député de Verdun, c'est tout ce monde-là et c'est l'Assemblée nationale, c'est nous-mêmes et le gouvernement qui vont être tournés en dérision par la population, comme c'est déjà en train d'être fait.

Deuxièmement, je comprends aussi la préoccupation du député de Verdun quand il dit souhaiter qu'une commission par... une commission d'enquête indépendante ne soit pas un procès d'intention, un assassinat sur la place publique qui vise tous les acteurs des secteurs visés, mais plutôt un examen sérieux pour permettre justement que les hommes honnêtes et de plus en plus de femmes honnêtes qui travaillent dans le milieu de la construction ou dans d'autres secteurs d'activité qui ont des contrats avec le gouvernement doivent avoir leurs réputations, le plus tôt possible, rétablies. C'est pour protéger aussi un minimum d'équité pour que ces entrepreneurs, ces entrepreneuses qui sont exclus des contrats gouvernementaux en raison de cette corruption puissent enfin trouver justice et oeuvrer de manière équitable dans le domaine où ils et elles sont actifs qu'il faut absolument, le plus rapidement possible, crever l'abcès.

Maintenant, s'il y a une... Moi, je suis d'accord qu'il faut circonscrire de manière plus... Parce qu'on peut parler d'un tas de choses en regardant dans le secteur de la construction, en instituant une commission d'enquête. Moi, je propose en fait de le circonscrire mieux, parce que, là où le bât blesse actuellement, là où la population a des inquiétudes, là où la population croit qu'il y a un problème, puis on le voit par les révélations qui nous sont faites maintenant pratiquement quotidiennement, c'est le lien entre cette corruption et le financement de partis politiques. Là, on parle de l'échelle municipale, mais il me semble d'une logique qui est imparable que, dans une société où les contrats sont aussi bien attribués par les instances municipales que par les gouvernements aux niveaux fédéral et provincial, il n'y a aucune raison que des entrepreneurs habiles et malhonnêtes, comme M. D'Accurso, que j'ose nommer ici ? non, je le fais, mais M. Accurso est maître de ses capacités de se défendre ? des entrepreneurs aussi habiles, je ne vois aucune raison qu'ils ne cherchent pas à tisser des liens également avec d'autres partis qui agissent à d'autres niveaux et qui peuvent avoir une incidence sur l'attribution des contrats.

Donc, je voudrais, Mme la Présidente, à mon tour, proposer un amendement à l'opposition officielle, qui a introduit la motion aujourd'hui, et cet amendement serait tel que suivant:

Que la motion soit donc amendée par le remplacement des mots «l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec» par les suivants... Donc, ce qui ferait de la motion... la motion se lirait ainsi:

«Que l'Assemblée nationale exige une commission d'enquête publique et indépendante portant sur le lien entre le financement des partis municipaux, provinciaux et fédéraux et les processus d'attribution de contrats dans le secteur public au Québec.»

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Alors, merci beaucoup, M. le député de Mercier. Je... Oui, vous pouvez déposer votre amendement, mais, comme vous le savez, tel que stipulé à l'article 98.1 de notre règlement, une motion présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition ne peut être amendée, sauf avec la permission de son auteur. Est-ce que j'ai la permission de l'auteur de cette motion?

**M. Bédard:** ...mon collègue de nous en parler avant. Par contre, sur le fond des choses, nous sommes entièrement d'accord que le mandat de la commission soit le plus large, regarde tous les liens possibles avec l'ensemble tant des partis que du système municipal et à tous les ordres de gouvernement. Donc,

malheureusement, je n'ai pas eu la motion avant, mais nous sommes d'accord sur le principe que l'enquête soit élargie. Mais, la prochaine fois... il aurait été préférable qu'il nous soumette la proposition avant.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** La présidence a besoin d'une décision claire. Non. C'est non, parfait.

Alors, nous allons donc poursuivre le débat sur la motion de fond, et je suis prête à reconnaître le prochain intervenant, M. le député de Chambly et porte-parole de l'opposition officielle en matière de sécurité publique. M. le député.

### **M. Bertrand St-Arnaud**

**M. St-Arnaud:** Alors, je vous remercie, Mme la Présidente. Ça me fait plaisir d'intervenir cet après-midi sur cette importante motion. Peut-être quelques mots d'abord, Mme la Présidente, sur les faits. Je ne rentrerai pas dans les détails, la députée de Charlevoix et chef de l'opposition officielle l'a fait tantôt, mais essentiellement, là, ce que l'on voit depuis quelques semaines et quelques mois, c'est essentiellement des allégations, importantes, sérieuses, qui concernent un système de collusion organisé qui impliquerait, semble-t-il, le crime organisé et qui nous coûterait, à nous, contribuables, des centaines de millions, voire des milliards par année. C'est essentiellement ça, Mme la Présidente: un système de collusion organisé impliquant le crime organisé.

On dit même que le crime organisé, dans la région de Montréal, serait impliqué dans 80 % des appels d'offres, et un... et ça, c'est un conseiller... un ex-conseiller du sous-ministre des Transports qui disait ça. Et, les coûts de construction, cela ferait en sorte que nos coûts de construction de nos routes, de nos infrastructures seraient augmentés de 10 %, 20 %, 30 %, on a même entendu le chiffre de 35 %. C'est vous dire l'ampleur du problème qui est devant nous.

Évidemment, Mme la Présidente, si on avait un ou deux cas isolés, s'il y avait une fraude qui nous était mentionnée dans tel ou tel coin, évidemment, à ce moment-là, la police serait contactée, ferait enquête, et éventuellement on accuserait cette personne ou ces deux personnes de fraude. Mais ce qui est frappant dans la situation actuelle, c'est la multiplication des allégations qui nous démontre qu'on n'est plus avec un, deux, trois cas isolés, on est face à un système, on est face à un système de collusion, selon l'éventail des allégations qui nous est mis de l'avant, qui nous est présenté.

Et ça, Mme la Présidente, là on n'est plus devant quelques cas isolés, on est face à un problème de société. On est face à un méchant problème de société, à un cancer social. Et c'est pourquoi on ne peut plus se contenter de quelques enquêtes policières, mais il faut, comme société, qu'on prenne un temps d'arrêt et qu'on réfléchisse sur cette situation. Comme société, là, je pense qu'on en est rendu là, et ça, ça ne se fait pas par des enquêtes policières qui portent sur des cas précis, ça porte... ça se fait par le biais d'un moyen extraordinaire, qu'on doit utiliser avec parcimonie, mais, dans ce cas-ci, je pense qu'on n'a pas le choix, c'est la commission d'enquête publique et transparente.

Rapidement, Mme la Présidente, je rappellerai la différence entre une enquête policière et une commission d'enquête. Comme je vous le disais, Mme la Présidente, une enquête policière, c'est sur un cas précis. Le policier reçoit une plainte, il essaie de rencontrer des témoins. Mais, vous savez, Mme la Présidente, les gens ne sont pas obligés de parler à la police. Si la police les contacte, ils peuvent raccrocher le téléphone, puis c'est terminé, le contact. Alors, ce n'est pas évident pour les policiers de monter un dossier, et non seulement de monter un dossier, mais de monter un dossier hors de tout doute raisonnable. Parce qu'éventuellement ce dossier-là est transmis à un procureur de la couronne, qui évalue le dossier, qui doit en arriver à la conclusion qu'il a une preuve hors de tout doute raisonnable pour condamner éventuellement la personne devant le tribunal criminel. Et ça n'aboutit pas

nécessairement, ce genre d'enquête policière. Souvent, ça se termine: on n'a pas de preuve, on ferme le dossier. Ça, c'est l'enquête policière.

n(15 h 50)n

Mais la commission d'enquête, c'est bien différent. La commission d'enquête, ça a un mandat, comme je vous le disais, beaucoup plus large, ça se préoccupe d'une problématique de société qui a une telle ampleur qu'on doit s'y... sur laquelle... on doit s'y pencher. Et la Loi sur les commissions d'enquête, qui relève du ministère de la Sécurité publique, du ministre de la Sécurité publique, donne des pouvoirs élargis aux commissaires. Ils peuvent assigner des gens. Donc, face à un problème comme celui qui est devant nous, on forme une commission d'enquête, les enquêteurs assignent des témoins, éventuellement des experts, font un état de la situation, un état du problème, et éventuellement nous formulent des recommandations pour que, ce problème, là, ce cancer qui semble ronger présentement le Québec, on ait des recommandations pour pouvoir y mettre un frein et établir de nouvelles règles, des règles nouvelles qui vont faire en sorte... pour les prochaines décennies, qui vont faire en sorte que nos contrats publics en matière d'infrastructures de routes, que ce soit par les municipalités, par les organismes publics ou par le gouvernement du Québec, seront donnés d'une manière correcte, conforme, et que ça ne nous coûtera pas 20 %, 30 %, 35 % de plus parce que s'est installé en parallèle un système organisé de collusion.

Et les exemples sont nombreux, Mme la Présidente. Vous vous rappelez de la commission Cliche, on a entendu des témoins. Il y avait un problème de liberté syndicale à ce moment-là dans l'industrie de la construction, dans les années soixante-dix, on a entendu des témoins, on a fait des recommandations, 134 recommandations, et éventuellement le gouvernement a mis certaines de ces recommandations en vigueur, et ça a fait en sorte qu'on a assaini le climat pour de nombreuses décennies.

Alors, c'est un peu la même chose qu'on doit faire ici: utiliser ce moyen extraordinaire qu'est la commission d'enquête pour régler un problème qui manifestement dépasse quelques cas isolés.

Tous conviennent, Mme la Présidente, la chef de l'opposition l'a dit tantôt... Écoutez, à peu près tout le monde convient que ça prend une commission d'enquête sur ces questions. Je ne reprendrai pas, la chef de l'opposition l'a mentionné tantôt, mais tous les éditorialistes, les commentateurs, les observateurs de la scène politique, les experts, tout le monde à peu près s'entend, et la majorité de la population le demande: ça prend une commission d'enquête à la lumière des allégations nombreuses et sérieuses qui ont été présentées au cours des dernières semaines, des derniers mois. Et le dernier en date ce matin, qui n'est pas n'importe qui, l'ancien... le juge à la retraite John Gomery qui dit... lui qui a une expertise du domaine, qui a été juge à la chambre criminelle de la Cour supérieure à Montréal pendant des décennies, il en vient à la conclusion que, oui, ça prend une commission d'enquête. Et, plus que ça, il fait un certain lien avec le scandale des commandites et la situation actuelle dans le secteur municipal.

En fait, les seuls qui disent non, Mme la Présidente, ce sont les députés, les ministres du Parti libéral et, au premier chef, le premier ministre, les gens du Parti libéral qui, eux, disent non. Ils sont à peu près les seuls au Québec qui présentement disent: Non, non, non. Ah! peut-être plus tard, dans trois ans, comme le disait le député de Verdun tantôt: ah! plus tard, dans trois ans, dans quatre ans. Eh! Mme la Présidente, il se perd des centaines de millions de dollars, on se fait voler des centaines de millions de dollars présentement par un système de collusion organisé. Est-ce qu'on va attendre trois ans pour déclencher une commission d'enquête? Ça urge, ça presse.

Et je ne comprends pas qu'au sortir du Conseil des ministres aujourd'hui le gouvernement ne nous ait pas annoncé qu'ils avaient décidé de l'instituer, cette commission d'enquête. C'est incompréhensible, leur position, et ça laisse... ça prête flanc à plein d'hypothèses. On en a vu ces derniers jours, Mme la Présidente, les gens se demandent: Bien coudon! comment ça se fait que le gouvernement ne veut pas

se lever? Tout le monde le demande, les observateurs, les experts, les éditorialistes, les journalistes, la population, comment ça se fait qu'ils ne le demandent pas? Ça prête flanc à toutes sortes d'hypothèses. Les gens se demandent de quoi le gouvernement a peur. Voyons donc! une commission d'enquête, c'est faire la lumière sur une situation, sur une problématique, et éventuellement arriver avec des recommandations pour la suite des choses.

Le gouvernement nous dit... pardon, le gouvernement nous dit: Attendons, on verra plus tard. Cette position, Mme la Présidente, elle n'est pas sérieuse. D'abord, elle n'est pas nouvelle parce que, dès le mois d'avril ? je lisais le *Journal des débats* des 8 et 9 avril dernier ? le ministre de la Sécurité publique nous disait exactement la même chose il y a six mois et demi: Attendons. Laissons les enquêtes policières se poursuivre, et on verra plus tard. Ça n'a pas changé depuis six mois et demi. Et savez-vous combien il y a eu d'accusations, Mme la Présidente, depuis six mois et demi? Zéro. Le ministre de la Sécurité publique peut bien essayer de faire... par la bande, de nous amener... de nous parler de l'opération SharQc sur le crime organisé, ça n'a aucun rapport. Les accusations relatives à de la collusion dans le secteur municipal, le nombre d'accusations depuis le mois d'avril, c'est zéro.

Le problème des enquêtes policières, avec tout le respect que j'ai pour les policiers, Mme la Présidente, c'est que c'est long. Vous savez, Vincent Lacroix, ça a pris des années, Lise Thibault, ça a pris des années d'enquête policière avant que finalement, tout récemment, on décide de l'accuser. C'est long. Les policiers ont des pouvoirs limités. Je vous l'ai dit tantôt, si quelqu'un ne veut pas parler aux policiers, il n'y a personne qui l'oblige. On a le droit de garder le silence, c'est un droit constitutionnel. Et en plus on se rend compte... Et je voyais, Mme la Présidente, cette semaine, dans ruefrontenac.com, que ça semblait être très difficile de la part des policiers. On nous disait, dans ruefrontenac.com, que les policiers avaient de la difficulté à recueillir des témoignages, à avoir des gens qui venaient leur parler. Alors, les enquêtes ont de la difficulté présentement à fonctionner.

Et, de toute façon, même l'expert que citait tantôt la chef de l'opposition et députée de Charlevoix le disait, l'expert de la mafia le disait hier, l'expert de la mafia qui disait hier, dans le journal *Le Devoir*: «...la police ne peut rien faire pour mettre au jour la corruption systémique qui règne dans le milieu de la construction du Québec. [...]Pour faire le ménage, il faut une vraie enquête publique avec des pouvoirs exceptionnels.»

Alors, on ne peut plus attendre. Les policiers travaillent sur des cas individuels, mais ça prend maintenant, devant l'ampleur du problème, une commission d'enquête et rapidement. Je ne peux pas comprendre la position du député de Verdun, qui dit: Attendons. Mme la Présidente, on ne peut plus attendre. On se fait voler des centaines de milliards de dollars... de millions de dollars et des milliards de dollars, alors il faut ça dès maintenant.

Et d'ailleurs le juge Gomery le disait très bien. Le député de Verdun disait: Ah non! il faut faire les... il faut faire ça séparément, commencer par les enquêtes policières, puis dans quelques années on verra pour la commission d'enquête. Le juge Gomery dit exactement le contraire. Le juge Gomery, là, il connaît ça, hein? Je pense qu'on peut tous s'entendre, c'est à peu près la personne qui connaît ça le mieux. Et qu'est-ce qu'il a dit, le juge Gomery, ce matin? «Une [...] commission d'enquête ne contreviendrait en rien au travail d'enquête des policiers.» On peut faire les deux sans que l'un nuise à l'autre. Juge à la retraite, 30 ans d'expérience comme juge à la Cour criminelle, il connaît le tabac, comme on dit communément, et il dit: On peut très bien continuer à faire les enquêtes policières sur des cas individuels, mais parallèlement, rapidement, dépêchons-nous d'instituer une commission d'enquête aux pouvoirs exceptionnels, avec un mandat large, et on peut très bien faire l'un et l'autre. Et c'est ce que le gouvernement ne semble pas comprendre, d'une manière qui, quant à moi, m'apparaît incompréhensible.

Alors, Mme la Présidente, j'espère que le gouvernement, devant la pression populaire, va finalement

comprendre, j'allais dire, le bon sens. C'est-à-dire qu'on peut très bien continuer à avoir des enquêtes policières sur des cas individuels, mais rapidement que l'on institue cette commission d'enquête publique, transparente, qui va nous permettre de faire un état de la situation, d'assigner des gens qui peut-être ne voudraient pas parler. On va les assigner. On va entendre des experts qui vont nous dire comment ça se passe ailleurs, l'octroi de contrats publics en matière de construction, dans les municipalités, dans les organismes publics, dans les gouvernements, aller chercher les meilleures idées, et éventuellement cette commission-là va nous arriver avec des recommandations, et on saura quoi faire pour la suite des choses, pour baliser la suite des choses.

Je terminerais, Mme la Présidente, en vous citant Nathalie Collard, éditorialiste à *La Presse*, qui disait ceci il y a quelques jours: «Au mieux, des enquêtes aboutiront à des poursuites contre une poignée d'entrepreneurs, alors que c'est un système corrompu jusqu'à la moelle ? les codes de la partie de golf en sont bien la preuve ? qu'il faut attaquer. Il est plus que temps d'envoyer un signal puissant au milieu de la construction: la récréation est terminée. Une commission d'enquête publique a non seulement des pouvoirs d'enquêter, elle a aussi une importante valeur symbolique. Lorsqu'un gouvernement annonce à la population la tenue d'une enquête publique dans un milieu en particulier, on comprend qu'il y aura onde de choc, bouleversement des moeurs, grand ménage. Pour toutes ces raisons et pour que la population québécoise sente que le gouvernement est au diapason de son indignation, il faut que le premier ministre Jean Charest annonce la tenue d'une telle enquête rapidement.»

Alors...

**Des voix: ...**

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Oui, oui. Très bien. Très bien. Alors, vous savez, M. le député, qu'on ne peut nommer un député autrement que par son titre, même indirectement.

**M. St-Arnaud:** Vous avez raison, Mme la Présidente, ça m'avait échappé. Alors, bien sûr, je parlais du député de Sherbrooke. Je vais reprendre la dernière phrase. Mme Collard, donc, éditorialiste de *La Presse*, disait ceci: «...il faut que le premier ministre [...] annonce la tenue d'une telle enquête rapidement.»

Et je vous dis, Mme la Présidente, que, nous, de ce côté-ci, nous, on est au diapason, on est à l'écoute des gens sur le terrain. Et j'ai hâte d'entendre les députés libéraux. Je suis sûr que dans leurs comtés aussi ils doivent entendre les gens qui leur disent: Mais ça n'a pas de bons sens, faites une commission d'enquête. C'est ça que la population nous dit. Il y avait une enquête dans *Cyberpresse*, il y a quelques... il y a deux semaines, qui disait que 87 % de la population demandait une enquête publique transparente sur cette industrie. Alors, les Québécois le demandent, il faut que le gouvernement institue dès aujourd'hui cette commission d'enquête publique réclamée par tous. On peut très bien poursuivre les enquêtes policières sur quelques cas, mais en parallèle il importe rapidement, parce qu'il y a des centaines de millions de dollars en jeu, il importe rapidement que l'on institue cette commission d'enquête publique et transparente. Je vous remercie, Mme la Présidente.

n(16 heures)n

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, M. le député de Chambly. Je reconnais maintenant M. le député de Châteauguay et whip en chef du gouvernement. M. le député.

**M. Pierre Moreau**

**M. Moreau:** Alors, merci, Mme la Présidente. Le sort fait parfois les choses de façon correcte. Je ne pensais pas intervenir après le député de Chambly, mais je suis heureux de le faire, puisque, dans son intervention, le député de Chambly, comme il l'a fait à la période des questions aujourd'hui d'ailleurs, a

une tendance générale, contrairement à la chef de l'opposition, à amplifier les choses.

Le gouvernement, on le répète, prend au sérieux et très au sérieux cette situation. Le ministre de la Sécurité publique, qui a été... qui a fait preuve de leadership dans ce dossier-là depuis le début a indiqué que c'était même une question qui était obsédante pour le gouvernement.

Mais le député de Chambly aurait avantage à parler à la chef de l'opposition, puisqu'hier ? et j'ai le verbatim ici, Mme la Présidente, je pourrai lui déposer ? alors qu'elle était à *RDI en direct*, à Montréal, à une question des journalistes, la chef de l'opposition a indiqué ceci: «Je crois qu'il faut bien encadrer cette enquête ? elle parlait de l'enquête publique ? [qu'elle] doit être tenue.» Et là rappelons-nous que le député de Chambly nous demande une vaste enquête à la grandeur du Québec. Alors, la chef de l'opposition, elle, dit: «...bien encadrer cette enquête qui doit être tenue parce qu'actuellement le doute est semé sur l'ensemble de l'industrie de la construction ? ce que vient de faire le député de Chambly dans son introduction ? alors que c'est quelques joueurs sans doute qui agissent de façon malhonnête.»

Ça, ce ne sont pas les propos d'un éditorialiste d'un journal, ce sont les propos tenus hier, le 20 octobre, par la chef de l'opposition ? j'ai le verbatim ici, Mme la Présidente, et je vais le déposer ? et elle ne réclame pas la vaste enquête que le député de Chambly vient de réclamer. Alors, il faut, à un moment donné, replacer les choses dans leur perspective et dans leur contexte véritable, Mme la Présidente. Et que nous indique ce double langage?

Que nous indique ce double langage? Ça nous indique que, plutôt que d'avoir à coeur l'intérêt public comme le gouvernement l'a, l'opposition tente, sur une question aussi sérieuse que celle-là, Mme la Présidente, de faire malheureusement ce qu'il est communément appelé de la basse politique. Et ça, je le déplore profondément.

Et le gouvernement, dans ce dossier-là, Mme la Présidente, a parlé d'une seule voix. Que ce soit le premier ministre, que ce soit le ministre de la Sécurité publique, que ce soit mon collègue le député de Verdun, leader adjoint du gouvernement, que ce soit le député de Chomedey... pas Chomedey... oui, de Chomedey, qui est intervenu sur cette question-là il y a une semaine environ, tous ont dit la même chose.

Le député de Verdun, aujourd'hui, a tendu la main à l'opposition officielle d'une façon très sérieuse, et nous tentons de relever ce débat, de l'élever au-dessus de la politique partisane en disant: Nous n'avons jamais fermé la porte à la tenue d'une enquête publique. Cependant, la position du gouvernement, elle est simple, elle est claire et elle est la même depuis le début de ce processus: nous avons confiance en nos corps policiers et nous devons laisser les policiers mener leur travail jusqu'au bout. Lorsque les policiers nous indiqueront... Si les policiers devaient nous indiquer qu'ils sont face à un mur, qu'ils ne peuvent plus avancer, que les enquêtes policières ne débouchent pas, le gouvernement a indiqué qu'il ne reculerait devant aucun moyen pour faire en sorte que ces allégations de corruption et de collusion cessent.

Et pourquoi, Mme la Présidente, devons-nous faire confiance aux policiers? Parce que les policiers sont, au Québec, dans notre organisation sociale, les mieux placés pour conduire les enquêtes criminelles. D'ailleurs, le député de Chambly le sait très bien, lui qui a pratiqué en droit pénal et en droit criminel. Nous avons au Québec ? c'est une chance ? une police qui est compétente, une police qui est professionnelle et une police qui est efficace, Mme la Présidente. Et la raison, on dit... les plaideurs le savent, il y a une maxime latine qui dit: *Res ipsa loquitur*. L'ancien député de Verchères avant le député actuel en connaît très bien la signification: Les faits parlent d'eux-mêmes. Et que nous disent ces faits?

Ces faits nous disent: Que l'on parle de l'enquête printemps 2001, que l'on parle de l'enquête qui a été conduite contre la mafia, le gouvernement a pris ses responsabilités en toutes circonstances. Dans

l'enquête qui a été conduite contre la mafia, Mme la Présidente, en 2006, ces enquêtes ont débouché sur les procédures qui ont conduit à des plaidoyers de culpabilité. 700 policiers ont été mis au service du système judiciaire: des policiers de la GRC, des policiers de la Sûreté du Québec, des policiers du SPVM. 80 perquisitions ont été menées, 81 arrestations ont été faites. Et, Mme la Présidente, les caïds qui ont été arrêtés dans ces circonstances-là ont plaidé coupable et se sont vu infliger des peines de pénitencier variant de huit à 15 ans d'emprisonnement.

Le gouvernement prend ses responsabilités, parce que la police, c'est le bras de l'État. Et c'est la raison pour laquelle nous disons: Dans des circonstances aussi graves et aussi sérieuses que celles-là, élevons le débat au-dessus de la politique partisane, ne tentons pas de triturer les faits, faisons face à la musique et laissons l'appareil judiciaire faire ce qui doit être fait et ce que cet appareil judiciaire fait très bien, Mme la Présidente.

Les accusations contre la mafia, 2006; plaidoyer de culpabilité, 2008. Il n'y a pas cinq mois, Mme la Présidente, une opération semblable, une vaste opération policière contre les Hell's Angels ici, au Québec: 200 arrestations, 200 perquisitions, plus de 6 millions de dollars de saisis. Cette opération a, selon tous les observateurs ? et je suis convaincu que le député de Chomedey pourra corroborer ça ? cassé les reins à cette organisation criminelle que sont les motards criminalisés. Ça ne fait pas cinq mois de ça, mais ça ne fait pas cinq mois que les résultats sont arrivés sur des enquêtes policières qui ont débuté avant.

La position du gouvernement, elle est fondée sur les faits. La position du gouvernement, elle est unique, et nous parlons d'une seule voix parce que nous savons que, dans des opérations d'envergure, le système judiciaire tel qu'il est a été efficace, a fait ses preuves et a conduit à ce que la population du Québec tout entière souhaite: voir les criminels, quelle que soit la nature de leurs crimes, reconnus coupables et sentencés justement.

Mme la Présidente, nous avons agi pour supporter les corps policiers en toutes circonstances. Le 13 septembre dernier, Mme la Présidente, le ministre de la Sécurité publique a annoncé que nous injectons des sommes additionnelles, 13 millions sur trois ans, pour soutenir davantage les corps policiers, pour augmenter les effectifs policiers justement pour faire la lumière dans les cas de collusion et de corruption. Nous avons augmenté le nombre de policiers et nous avons augmenté le nombre de procureurs de la couronne au Directeur des poursuites criminelles et pénales, où trois procureurs seront spécialement affectés aux tâches qui résulteront finalement du travail et des enquêtes des policiers. Parce que ce n'est pas tout, d'augmenter les effectifs policiers, il faut aussi qu'au bout de ces enquêtes-là et que pendant ces enquêtes-là les policiers puissent être secondés par les procureurs de la couronne, qui vont assurer la bonne marche des éléments de preuve qui seront révélés par les enquêtes pour s'assurer que les procès se tiennent dans les meilleures conditions possible.

Il ne faut pas passer sous silence l'impact des enquêtes publiques. Le député de Verdun l'a dit avec éloquence tantôt: Il y a un élément, une atmosphère qui tourne autour d'une enquête publique qui, à l'heure actuelle, n'est absolument pas justifiée et absolument pas justifiable. Les policiers font leur travail, de nombreuses enquêtes sont en cours, et rien n'indique que ces enquêtes-là ne sont pas conduites, d'une part, rondement et, d'autre part, qu'elles ne déboucheront pas sur des résultats. Alors, il ne faut pas spéculer dans ces cas-là.

n(16 h 10)n

Et je reviens sur la question du double langage que j'ai introduite au début de mon intervention. Et, vu que la main tendue du député de Verdun n'a pas été accueillie favorablement par l'opposition, moi, je leur tends une autre proposition, Mme la Présidente, c'est celle de lever le débat, de lever le débat au-delà de ce qui est une politique à court terme. Parce que ce que la population du Québec veut là-dedans,

ce n'est pas que tel ou tel parti compte des points, Mme la Présidente. Ce que la population du Québec veut, c'est que ce système qui fait l'objet d'allégations sérieuses, qui est pris au sérieux par le gouvernement du Québec, soit, d'une part, dénoncé ? nous le faisons avec vigueur ? soit enquêté, et que ceux qui en tirent profit soient jugés et punis selon la gravité des crimes qui sont commis. C'est l'engagement que nous avons pris, Mme la Présidente, nous allons respecter cet engagement. Et, encore une fois, je le réitère, s'il s'avérait qu'une enquête publique devienne nécessaire selon les informations qui nous sont fournies par la police, eh bien, le gouvernement a indiqué qu'il ne fermait pas la porte.

Je termine en disant ceci: On a entendu, ce matin, la chef intérimaire du deuxième groupe d'opposition faire des supputations dans ses questions qui sont, honnêtement, au-delà de tout et en dessous de tout ce à quoi on peut s'attendre de la part d'un membre du Barreau. Si des gens, ici ou ailleurs, Mme la Présidente, ont des informations susceptibles de faire avancer les enquêtes policières, ces personnes-là ont le devoir moral de transmettre ces informations à la police, qui fait actuellement des enquêtes. Si elles n'ont rien à dire, qu'elles se taisent, Mme la Présidente. La situation est à ce point sérieuse qu'on ne doit pas alimenter la rumeur publique. La rumeur publique ne vaut rien devant une enquête policière. La rumeur publique ne vaut rien en tant que preuve devant un tribunal. La rumeur publique ne fait que rabaisser un débat qui doit s'élever au-dessus des intérêts partisans. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, M. le député de Châteauguay. Je reconnais maintenant M. le député de Chauveau, en vous rappelant que votre groupe parlementaire a 11 minutes.

#### **M. Gérard Deltell**

**M. Deltell:** Je vous remercie infiniment, Mme la Présidente. C'est avec grand plaisir qu'au nom de ma formation politique je participe à ce débat, mais j'avoue que je vais avoir l'impression pas mal de me répéter, parce que ce n'est pas la première fois que nous, les gens de la deuxième opposition, amenons ce débat sur la place publique.

Vous savez, Mme la Présidente, la justice est un des éléments fondamentaux de notre nation, et de tout système d'ailleurs, et la justice repose, d'abord et avant tout, sur la confiance. Et, lorsque la confiance est rompue, il faut agir, parce que sinon la justice, elle, ne peut procéder comme il se doit. Et, au moment où on se parle, en ce qui concerne l'industrie de la construction, il y a rupture de confiance entre les citoyens et ces dépenses mirobolantes qui sont investies par notre gouvernement dans le domaine de la construction.

Le gouvernement dit, au moment où on se parle: Les policiers font leur travail, laissez-leur faire leur travail. Vous avez parfaitement raison. Le gouvernement a parfaitement raison de dire que les policiers font leur travail, et on doit les laisser faire leur travail. Mais, nous, ce que l'on demande, Mme la Présidente, c'est d'aller plus loin, de permettre d'épauler les policiers, de leur offrir la possibilité de faire leur travail mais également d'offrir surtout la possibilité aux Québécois d'avoir l'heure juste sur la cruelle réalité qui nous frappe de plein fouet actuellement dans l'industrie de la construction.

Et c'est pourquoi nous estimons qu'une enquête publique est le meilleur outil pour aller aussi loin que ça. Et je tiens à vous le préciser: ça n'empêche strictement pas les policiers de faire leur travail, nous souhaitons que les policiers poursuivent leur travail, mais on veut les épauler davantage avec la tenue d'une enquête publique. Parce que, oui, on peut faire les deux en même temps, la commission Gomery l'a démontré. Et ce n'est pas pour rien d'ailleurs que, tout récemment, le juge Gomery, homme intègre s'il en est un, homme respecté s'il en est un, homme qui inspire la confiance s'il en est un, a dit qu'il serait temps, au Québec, d'avoir, au moment où on se parle, la tenue d'une enquête publique sur l'industrie de la construction.

Ça s'est passé récemment, dans un passé récent, avec la commission Gomery, mais rappelons-nous qu'en 1974, alors que l'industrie de la construction était aux prises avec une situation tout aussi délicate, eh bien, le premier ministre du temps, Robert Bourassa, un grand bâtisseur, lui, n'a pas eu peur de faire les deux en même temps: enquête policière et enquête publique. Ça a mené à la commission Cliche, qui, on se souvient tous, avait, entre autres, comme avocats bien connus maintenant Lucien Bouchard, Brian Mulroney et la participation de Guy Chevrette.

Donc, oui, Mme la Présidente, nous estimons que les policiers doivent faire leur travail, doivent continuer à faire leur travail, mais nous devons tenir une enquête publique afin de... comme on dit en anglais, «clear the air», afin d'aseptiser la situation, afin de rétablir la confiance que les citoyens doivent avoir en leur système de justice.

Et, depuis quelques semaines, voyez-vous, comme le gouvernement tarde à tenir une enquête publique, qu'est-ce qui se passe? Eh bien, c'est les journalistes qui prennent la relève. Ne comptez pas sur moi, Mme la Présidente, pour condamner leur travail; bien au contraire, je salue la qualité de leur travail. Je salue le fait que, parmi nos meilleurs journalistes au Québec, eh bien, ceux-ci s'impliquent à fond dans des enquêtes précises et des enquêtes fouillées pour faire la lumière sur la réalité. On l'a vu avec le... avec l'émission *Enquête*, on le voit avec *ruefrontenac.com*, *Le Devoir*, *La Presse*, Radio-Canada, tout le monde... TVA, tout le monde met la main à la pâte pour tenter de débusquer la réalité. C'est fantastique de voir une presse tout aussi fouilleuse, tout aussi travaillante et tout aussi consciencieuse. Nous demandons exactement la même chose du gouvernement: Assumez pleinement votre responsabilité et déclenchez dès aujourd'hui une commission d'enquête publique. C'est ce que la population réclame.

Les appuis sont nombreux. C'est par dizaines maintenant que les personnes d'influence réclament la tenue d'une enquête parce que justement il faut rétablir ce lien de confiance, que ce soit Jean-Luc Mongrain; Harold Chorney, professeur de sciences politiques à l'Université Concordia; Vincent Marissal; Gilbert Lavoie; Antonio Nicaso, spécialiste du crime organisé; Jean-Claude Leclerc, du *Devoir*; Daniel Audet, du *Journal de Montréal*; Nathalie Collard; le député de Mercier; Guy Chevrette, ex-ministre des Transports; Gérald Tremblay; Louise Harel; Richard Bergeron; Jean-Claude Leclerc, du *Devoir*; Jean-Paul Gagné, des *Affaires*; Claude Picher, de *La Presse*; Claude Poirier, de LCN; le journal *Le Devoir*; la chef du Parti québécois; Lysiane Gagnon, de *La Presse*; Jean Cournoyer, ex-ministre du Travail; André Pratte, de *La Presse*. Tous ces gens-là réclament les uns après les autres la tenue d'une enquête publique.

Mme la Présidente, il est vraiment temps de rétablir la confiance au Québec concernant l'industrie de la construction, et nous estimons qu'il y a urgence d'agir, parce que justement le gouvernement se targue, est bien fier, se... bombe les torses, roule les muscles de fierté devant le fait que le gouvernement a décidé d'investir 42 milliards dans la construction pour nos infrastructures. Bien. Mais justement, Mme la Présidente, si le gouvernement investit 42 milliards de dollars dans les infrastructures, n'est-il pas impératif de s'assurer que cet argent serve à de bonnes fins?

Et qu'est-ce que nous apprend justement la situation actuelle? C'est qu'il y aurait jusqu'à 25 % de l'argent qui serait détourné de façon malicieuse. Est-ce qu'on peut laisser aller près de 10 milliards de dollars dans le néant? Non, Mme la Présidente. On n'a pas les moyens de fermer les yeux sur 10 milliards de dollars; on réglerait la question du déficit avec ça. Qu'attend donc le gouvernement pour agir? Oui, les policiers font leur travail. Bien entendu, nous soutenons ce travail-là. Mais nous souhaitons ardemment que... Pour faire la lumière et pour aller au fond des choses, ça prend une enquête publique. Et ça, Mme la Présidente, il est une question impérative pour rétablir la confiance des gens mais également une question de cennes et de piastres. On ne peut pas se payer le luxe de fermer les yeux sur une perte potentielle de 10 milliards de dollars dans l'état actuel de nos finances au gouvernement.

Le député de Châteauguay participait avec moi, il y a quelques semaines, à un débat à RDI, *Le match*

*des élus*, et, lorsqu'on évoquait cette situation-là, le député de Châteauguay m'a dit: Oui, mais, vous savez, une commission d'enquête publique, ça coûte cher, hein? Gomery, ça a coûté cher. Mme la Présidente, la justice n'a pas de prix. Je regrette de vous le dire, la justice n'a pas de prix. Et ça va coûter je ne sais pas combien, quelques millions de dollars, oui, mais qu'est-ce que c'est si on est capables de sauver 10 milliards de dollars? Il faut rétablir la confiance, il faut surtout éviter de dépenser de l'argent pour rien, et, oui, la justice n'a pas de prix. Et, venant d'un avocat, c'est un peu surprenant, cette réflexion-là.

Mais, Mme la Présidente, je vous le disais, j'ai un petit peu, pas mal, beaucoup l'impression de me répéter, parce que ce n'est pas la première fois...

**Une voix:** ...

**M. Deltell:** Ah! Tiens donc! Je vois le député de Chomedey qui est là et qui s'esclaffe. Regarde donc ça! Il a bien... Il a bien le droit de, oui, constater en effet qu'on se répète, Mme la Présidente, ça fait six mois...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Monsieur... M. le député de Chauveau, s'il vous plaît, adressez-vous à la... à la présidence et n'interpellez pas un député directement.

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** À l'ordre, s'il vous plaît!

n(16 h 20)n

**M. Deltell:** Merci, Mme la Présidente. Vous avez raison, je m'excuse, je vais faire attention les prochaines fois.

C'est vrai, Mme la Présidente, que je me respecte... Je me respecte... Oui, je me respecte. En d'autres temps, ça aurait été très beau dans *Politiquement incorrect*, mais je n'y suis plus. Pardon.

Oui, Mme la Présidente, en effet je me répète, parce que ce n'est pas la première fois que, nous, ici, du deuxième groupe d'opposition, nous soulevons cette question. Je vous rappelle que la première fois qu'il en a été question ici, à l'Assemblée nationale, c'est le 7 avril dernier. C'est notre chef parlementaire, la députée de Lotbinière, qui a posé cette question et qui a réclamé, dès le 7 avril dernier, la tenue d'une enquête publique sur l'industrie de la construction. Ça fait six mois que nous, à l'ADQ, réclamons ce que tout le Québec entier, à l'exception peut-être de la FTQ et du Parti libéral, réclame actuellement, c'est-à-dire la tenue d'une enquête. Nous sommes extrêmement fiers, Mme la Présidente, du travail de notre chef parlementaire, qui, il y a six mois, a donné le ton exactement, précis, où on doit aller dans ce débat important qui risque de coûter des milliards de dollars aux Québécois si, par malheur, le gouvernement s'entête à ne pas agir immédiatement.

Donc, oui, nous avons soulevé la question et pas juste une fois. À 33 reprises, la députée de Lotbinière a posé des questions depuis le 7 avril. 9 avril, 22 avril, 29 avril, 16 juin, 17 juin et, comme ça, à 33 reprises, nous avons posé des questions pour réclamer la tenue d'une enquête publique. Nous avons eu le pas, nous avons donné le pas, et tant mieux si tout le monde nous suit aujourd'hui. Tant mieux si aujourd'hui l'opposition officielle fait sienne la position que nous défendons depuis six mois.

J'ai vraiment l'impression de me répéter, puisqu'il y a exactement quatre semaines, presque heure pour heure, j'étais ici, à cette Assemblée, prenant la parole, Mme la Présidente, vous savez pourquoi? Dans un débat concernant la tenue d'une enquête publique. Et c'est la députée de Lotbinière, chef parlementaire du deuxième groupe d'opposition, qui avait initié ce débat. Bref, l'opposition officielle, quatre semaines, quatre semaines après ce que la deuxième opposition a fait, suit exactement les traces de l'ADQ. Bravo!

Tant mieux! On ne sera jamais trop nombreux à nous suivre derrière, bien entendu.

Mais je tiens à remarquer et à faire remarquer à tous les membres de l'Assemblée nationale que c'est la deuxième opposition, que c'est l'ADQ, que c'est notre chef parlementaire, que c'est la députée de Lotbinière qui a eu le courage, l'honneur et aussi la conviction de parler directement à cette Assemblée et de demander la tenue d'une enquête publique concernant ce sujet extrêmement important, qui repose sur la confiance des citoyens envers leur système de justice et qui repose aussi sur leurs porte-monnaie parce que, dois-je vous rappeler, Mme la Présidente, c'est 10 milliards de dollars perdus potentiels qui sont en jeu actuellement. Il nous faut absolument rétablir cette confiance, et nous estimons que la meilleure façon de faire, c'est de continuer le... de laisser continuer aux policiers leur travail si bien amorcé mais de les épauler avec la tenue d'une enquête publique, comme nous avons connu en 1974, comme le juge Gomery a fait concernant le scandale des commandites. Il faut absolument qu'une enquête publique fasse la lumière.

Il y a six mois, le 7 avril, l'Action démocratique posait la question et réclamait la tenue d'une enquête publique. Aujourd'hui, c'est le Québec tout entier qui suit l'action initiée par la députée de Lotbinière et notre chef parlementaire. Nous en sommes très fiers. Il y a quatre semaines, nous tenions un débat ici que nous avons initié. Quatre semaines plus tard, on se retrouve au même point. Pourquoi? Parce que, oui, l'opposition officielle suit nos pas, mais malheureusement, Mme la Présidente, l'actuel gouvernement ferme les yeux sur ce que partout au Québec tout le monde demande: la tenue d'une enquête publique pour enfin faire la lumière sur cette situation désastreuse, et inquiétante, et qui rend si malheureux tant de Québécois. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Je vous remercie, M. le député de Chauveau. Je reconnais maintenant M. le député de Verchères et porte-parole de l'opposition officielle en matière de transport, en vous rappelant qu'il vous reste 11 minutes.

### **M. Stéphane Bergeron**

**M. Bergeron:** Merci, Mme la Présidente. J'ai l'habitude de commencer mes interventions en disant qu'il me fait plaisir de prendre la parole en cette Chambre. Je ne vous cacherai pas, Mme la Présidente, que le plaisir est pour le moins amoindri aujourd'hui. J'entendais le député de Verdun il y a quelques instants, la main sur le coeur et un sourire en coin, nous dire: La situation actuelle n'est pas risible. La situation actuelle, nous disait-il, n'est pas risible. Mme la Présidente, nous avons l'impression d'assister à un véritable vaudeville et, si ce n'était pas si dramatique, nous pourrions effectivement en rire. Mais il n'y a effectivement rien de drôle, Mme la Présidente, dans la situation à laquelle nous sommes confrontés présentement.

Vous me permettrez de faire un bref rappel des événements touchant simplement le secteur des transports, qui m'intéresse tout particulièrement, Mme la Présidente, vous vous en doutez bien. Alors, je le mentionnais hier, en février 2003, le ministre des Transports de l'époque, Serge Ménard, a été informé du fait qu'il y avait des appels d'offres truqués qui avaient cours pour l'octroi des contrats du ministère des Transports. C'est une révélation qui a été rendue publique dans le cadre de l'émission *Enquête*, de Radio-Canada, il y a de ça quelques jours. On a appris que, dès lors, le ministre Ménard est intervenu auprès de la Sûreté du Québec pour lui demander de faire enquête. À un certain moment au cours de l'enquête, la Sûreté du Québec aurait transféré le dossier au Bureau de la concurrence du Canada. Près de sept ans plus tard, Mme la Présidente, nous n'avons pas la moindre idée de l'état d'avancement de ces enquêtes. Ce que nous savons cependant, Mme la Présidente, c'est qu'aucune accusation n'a encore été portée.

J'entendais encore le ministre... pas le ministre mais le député de Verdun nous dire tout à l'heure, la main sur le coeur et en sourire en coin: Attendons le résultat des enquêtes policières. Attendons le

résultat des enquêtes policières, Mme la Présidente. Près de sept ans plus tard, dans le cas d'un dossier particulier, nous n'avons toujours pas de résultat de l'enquête policière. Doit-on comprendre, Mme la Présidente, que le gouvernement nous propose de reporter à plus tard, continuellement, continuellement, continuellement, pour s'éviter de devoir assumer ses responsabilités qui sont celles, dans les circonstances, de déclencher une enquête publique indépendante?

Je parlais tout à l'heure du fait, Mme la Présidente, que nous assistions à un triste vaudeville. Nous avons l'impression d'avoir devant nous un gouvernement qui dit: Écartez de moi ce calice. Or, Mme la Présidente, la population a soif de vérité, la population a soif d'intégrité. Le gouvernement va bien devoir se résoudre, à un moment donné, à boire le contenu du calice. Et, par sa procrastination dans le dossier actuellement, Mme la Présidente...

**Des voix: ...**

**M. Bergeron:** ...beaucoup de Québécoises et de Québécois en viennent à se dire que le gouvernement hésite, repousse à plus tard pour ne pas avoir à boire le calice dont il connaît peut-être le contenu. Alors, Mme la Présidente, il y a certainement lieu...

**La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin):** Un instant, M. le député de Verchères. Il y a juste M. le député de Verchères qui a la parole. Poursuivez, s'il vous plaît.

n(16 h 30)n

**M. Bergeron:** ...Présidente, c'est pour le moins particulier d'entendre le député de Verdun nous dire: Attendons le résultat des enquêtes policières. D'autant qu'aujourd'hui même, Mme la Présidente, au cours de la période de questions, devant le silence de la ministre des Transports, j'ai interrogé son collègue le ministre délégué aux Transports sur les incidences de ces rumeurs, de ces allégations de collusion dans le secteur des transports, plus particulièrement... dans le secteur de la construction, plus particulièrement au niveau des transports, et la réponse du ministre a été pour le moins ahurissante. Il nous a dit: Depuis 35 ans, les choses vont comme elles vont, puis ça va continuer comme ça.

Mme la Présidente, depuis 2003, il y a une enquête policière. Ce qu'on doit comprendre de la réponse du ministre, là, ce matin, c'est que le ministère n'a pas mis en place les garde-fous, les mesures visant à resserrer le contrôle dans l'octroi des contrats, avec le résultat que le Québec perd, depuis 2003, des sommes colossales. Et ce que le gouvernement nous propose, à toutes fins utiles, en laissant les enquêtes policières se poursuivre ? puisqu'il n'y a pas eu de changements apportés depuis 2003, on peut présumer qu'il n'y en aura pas d'autres non plus, compte tenu du fait que le ministre nous a dit que ça allait continuer comme ça ? ça veut donc dire qu'on risque encore de perdre des sommes colossales au cours des deux, trois, sept, 10 prochaines années.

Le gouvernement est en fuite en avant, il repousse à plus tard. Il espère peut-être que ce sera un gouvernement du Parti québécois qui aura à prendre ses responsabilités à sa place et à déclencher une enquête publique qu'il n'aura pas eu le courage, lui-même, de déclencher, en nous demandant d'attendre la conclusion des enquêtes policières.

M. le Président... Mme la Présidente, dis-je, il y a des taxes, chaque année, qui servent, des impôts qui servent à payer des infrastructures routières. Mme la Présidente, on a besoin d'aller au fond des choses parce que ce sont des sommes importantes, je vais y revenir dans quelques instants, que nous perdons. Quand on nous propose de laisser aller les enquêtes policières, il faut bien comprendre, Mme la Présidente, que les enquêtes policières...

Et là je veux tout de suite mettre au point une chose: il n'est nullement question de notre côté de remettre en question la compétence, le travail professionnel de nos corps policiers, ce n'est pas ça du

tout, la question. Mais, lorsqu'on ouvre une enquête policière, ça a évidemment un caractère un peu chirurgical: on a des faits à aller chercher concernant une situation particulière. Mais de s'en remettre, dans un cas comme celui-là, à des enquêtes policières, c'est comme de vouloir mettre un plâtreur, un diachylon sur une petite coupure, alors que le patient souffre de fractures multiples internes. Il faut d'abord faire un bilan de santé général, et ça, ce n'est pas une enquête policière qui va nous permettre de faire un bilan de santé général. C'est une enquête publique transparente, indépendante, qui va nous permettre de faire ce bilan de la situation pour aller plus loin.

J'entendais le député de Châteauguay nous parler... parce que c'est une ligne qui revient depuis hier, d'essayer de mettre l'opposition en contradiction en disant que la chef de l'opposition a parlé de quelques joueurs et que nous parlons d'une situation généralisée. C'est une situation généralisée, Mme la Présidente. Mais le député de Chambly a bien signalé ce matin, à la période de questions, qu'il n'y a effectivement que quelques joueurs qui sont impliqués, puisque les contrats qui sont octroyés à Montréal, à Laval, à Boisbriand ne concernent qu'une quantité limitée d'entrepreneurs, mais c'est une situation endémique malgré tout. Il n'y a pas de contradiction. Quand bien même les membres du gouvernement voudraient voir là une contradiction, il n'y a nullement contradiction dans l'opinion des députés de l'opposition.

M. le Président, le gouvernement veut dépenser des sommes importantes pour consulter les Québécoises, les Québécois sur les choix budgétaires qui doivent être faits pour, au fond, valider les décisions qui sont déjà prises par ce gouvernement. Et ce même gouvernement se refuse à dépenser des sommes qui nous permettraient d'économiser des millions, sinon des milliards de dollars. Et là je parle de chiffres qui nous viennent d'une instance que nos collègues gouvernementaux devraient trouver crédible: Transports Canada. Transports Canada, dans une étude qu'ils ont effectuée en 2008 sur un certain nombre d'infrastructures routières, en est venu à la conclusion qu'au Québec ça coûtait en moyenne 43 % plus cher pour des travaux analogues que dans le reste du Canada; 11 % par rapport à l'Ontario; plus de 50 % dans d'autres provinces, M. le Président. C'est donc dire que le Québec perd des sommes considérables.

Ce matin, le ministre délégué aux Transports n'a pas trouvé rien de mieux à me dire, en réponse à ma question, que nous investissons près de 16 milliards de dollars sur cinq ans pour des travaux d'infrastructures dans le domaine des transports. Ça illustre l'ampleur des sommes que perd le Québec, M. le Président, à cause du problème auquel nous sommes confrontés. On parle de 2 à 8 milliards de dollars que perd le Québec. Combien de travaux auraient pu être effectués avec ces 2 à 8 milliards de dollars là additionnels pour l'intérêt des Québécoises et des Québécois?

Alors, M. le Président, je ne puis faire autrement que d'enjoindre nos collègues du gouvernement à voter en faveur de cette motion, puisqu'il n'y a rien d'autre à faire dans l'intérêt de la population que de déclencher, et ce, le plus rapidement possible, une enquête indépendante et transparente sur le scandale qui a cours dans l'industrie de la construction, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Merci, M. le député de Verchères. J'inviterais maintenant M. le député de Chomedey à prendre la parole.

### M. Guy Ouellette

**M. Ouellette:** Merci, M. le Président. C'était le 23 septembre dernier. Le député de Chauveau l'a mentionné, je m'excuse si on va avoir l'impression de... à quelques reprises, de se répéter ou de penser qu'on a parlé des... ou qu'on a certains commentaires semblables. Il y avait une motion de la deuxième opposition pour une commission d'enquête. Cette motion revient aujourd'hui par l'opposition officielle pour l'établissement d'une commission d'enquête élargie, comme l'a mentionné le leader de l'opposition, très, très large, le plus large possible, pour couvrir le plus de sujets possible.

Mon opinion n'a pas changé, M. le Président: déjà, le 23 septembre dernier, je vous disais qu'il était prématuré... qu'effectivement la situation était préoccupante, mais qu'il fallait laisser le système faire son oeuvre, il fallait laisser la police faire ce qu'elle a à faire.

Je veux revenir... Il y a plusieurs déclarations qui ont été mentionnées dans les dernières minutes par les collègues, et je veux revenir sur une déclaration faite par la chef de l'opposition, le 1er avril, à un journaliste de Radio-Canada, de RDI, Sébastien Bovet, alors que la Sûreté du Québec perquisitionnait les locaux de la FTQ à Montréal, et la chef de l'opposition disait que... et je cite son entrevue: «...ça m'atteint, dans le sens [que] je me dis [que] c'est quand même des gens qui ont des responsabilités importantes dans nos sociétés, et c'est pour cela [pour] le plus rapidement possible la lumière [soit] faite par les services de sécurité, les policiers, le plus tôt on sera éclairé. Et on verra s'il y a lieu d'aller plus loin dans une enquête ou quoi que ce soit. Ce qui est dommage justement, c'est quand [on] sort ici et là et que ça sème l'inquiétude.» C'était le lendemain de la perquisition de la Sûreté du Québec dans les locaux de la FTQ.

Ce matin, un article de Mathieu Boivin, de *Rue Frontenac*, où il est question de la chef de l'opposition, et il mentionne: «Lors d'un colloque à huis clos [hier], la chef [de l'opposition] a [...] indiqué au président de la FTQ-Construction [...] que l'enquête publique que réclame le PQ au gouvernement [...] devait être "bien balisée et suivre des règles très strictes".» C'était important d'aller en parler au président de la FTQ-Construction avant de débattre de la motion en Chambre aujourd'hui.

La chef de l'opposition aussi a dit vouloir que cette enquête publique, et je la cite, «n'essaie pas de salir les gens, mais de trouver strictement la vérité et surtout de changer les règles en ce qui concerne l'attribution des contrats. Actuellement, il y a des allégations. Ce sont quelques-uns qui viennent donner une image tellement négative de toute une industrie et personne ne peut se défendre.» C'était Mathieu Boivin, *Rue Frontenac*, ce matin.

Les collègues aussi ont mentionné plusieurs éditoriaux, plusieurs journalistes qui ont pris position pour une commission d'enquête immédiate. Il y en a aussi qui ont pris position, mais on a oublié de les mentionner, M. le Président. C'est le cas de Brigitte Breton, dans *Le Soleil* de ce matin, son éditorial, et je crois qu'il est très sensé. Mme Breton mentionne: «Il faut garder la commission d'enquête comme ultime recours si les autres voies tardent à donner des résultats tangibles ou mènent à un cul-de-sac. Mais le gouvernement ne pourra toutefois pas repousser l'exercice indéfiniment si les cas de collusion, d'infiltration du crime organisé et de détournement de démocratie s'accumulent.»

Je l'ai mentionné en début d'allocution, M. le Président, il faut laisser à la police le temps de faire son travail. Le premier ministre l'a mentionné à plusieurs reprises dans les derniers jours, le ministre de la Sécurité publique aussi, de même que l'ensemble du gouvernement. Je pense que, tous les gens, on est préoccupés par la situation. Et le ministre de la Sécurité publique le mentionnait dans une entrevue à Patrice Roy, vendredi dernier, c'est de choisir au bon moment les bons outils pour faire en sorte de faire cesser des pratiques qui, à ce stade-ci, sont au stade d'allégations, et de donner tous les outils nécessaires aux forces policières justement pour purifier le milieu, s'il avait à être purifié et s'il devait s'avérer prouvé que des façons de faire étaient criminelles.

n(16 h 40)n

À la période de questions d'hier, M. le Président, la députée de Lotbinière, dans une envolée oratoire, a émis certains commentaires à mon égard, et je m'empêcherai de rectifier certains faits. J'encourage les gens à aller... les gens qui nous écoutent après-midi... Parce que j'ai l'impression qu'il y a beaucoup de gens qui nous écoutent. Il y a beaucoup de gens qui écoutent les débats à l'Assemblée et particulièrement ce qui peut se dire relativement à cette motion. Et sur le site de la Sûreté du Québec, parce que tout le monde a accès à Internet aujourd'hui, là, [www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca), à l'onglet Communiqués,

là, Salle de presse, on retrouve un communiqué du 17 juin 2009, et vous me permettrez, M. le Président, de vous partager ce qu'il y a dans ce communiqué-là.

C'est intitulé *Intimidation dans le milieu de la construction ? Appel au public*. «De récentes diffusions médiatiques font état de menaces et d'intimidation ainsi que d'infiltration, par le crime organisé, de l'économie légale dans le milieu de la construction.

«Tel que confirmé antérieurement ? et ce n'est pas une rumeur et ce n'est pas une allégation... ce n'est pas écrit, c'est de moi ? la Sûreté du Québec mène une enquête concernant des allégations d'infiltration de l'économie légale dans le milieu de la construction par le crime organisé.

«Nous réitérons que cette enquête se poursuit et que tous les moyens à notre disposition sont déployés afin de la mener à terme dans les meilleurs délais possible ? M. le Président.

«Nous invitons toute personne, victime ou témoin, qui ont déjà été touchées par des actes d'intimidation ou de violence dans le milieu de la construction au Québec à participer à cette enquête en communiquant avec les enquêteurs de la Sûreté du Québec.

«Les informations transmises au [REDACTED] ? qui est une ligne confidentielle, M. le Président, et j'insiste pour les gens qui nous écoutent, c'est une ligne où vous pouvez transmettre de façon confidentielle toutes les informations qui vont faire progresser les enquêtes ? seront traitées de façon confidentielle et avec diligence.»

Le 21 septembre, M. le Président, il y a un autre communiqué: *Enquêtes de la Sûreté du Québec sur des dossiers de corruption*. «Compte tenu de la diffusion de différentes informations dans les médias à ce sujet, la Sûreté du Québec confirme qu'elle mène plusieurs enquêtes sur divers dossiers de fraude, de corruption et de malversation, entre autres ? et c'est très important ? dans le milieu de la construction.

«La Sûreté souligne également que de telles enquêtes demandent du temps, étant donné la complexité et l'ampleur des dossiers, et qu'elles sont menées avec toute la rigueur et le professionnalisme nécessaires.

«Ces enquêtes se déroulent dans le contexte de l'intensification des mesures annoncées le 13 septembre dernier par le gouvernement [...] pour lutter contre les fraudes financières, la malversation et la corruption au sein des institutions publiques. Le directeur général de la Sûreté du Québec, M. Richard Deschesnes, s'est [dit] réjoui de cette annonce et a mentionné que les escouades mixtes d'enquête et les partenariats, policier ou gouvernemental, ont [largement fait] leurs preuves, au cours des dernières années, dans la lutte à la criminalité.

«Les enquêteurs invitent toute personne ayant des informations concernant des fraudes, de la corruption ou des malversations à téléphoner sans frais à la Centrale de l'information criminelle [...] 1 800 659-4264, ou en toute confidentialité à Info-Crime...» Voilà pour les faits, M. le Président, et non pas les allégations.

Maintenant, on reprend les propos de la députée de Lotbinière en cette Chambre, ici, hier, où elle mentionnait, et je la cite: «En parlant, justement, d'avocats, M. le Président, le leader du gouvernement libéral est un ancien procureur de la couronne, il sait très bien que les policiers ne peuvent pas contraindre des personnes à témoigner ? ce n'est pas les policiers, M. le Président, et Mme la députée de Lotbinière devrait savoir, en tant qu'avocate, que c'est la cour qui émet des assignations à comparaître ? il sait très bien qu'un commissaire d'une commission d'enquête [...] peut le faire. Les policiers disent qu'ils n'ont... qu'ils essuient régulièrement des fins de non-recevoir lorsqu'ils interrogent[, qu'ils] ne sont plus capables.» Je ne vois pas ça nulle part. En question complémentaire, Mme la députée de Lotbinière mentionne: Les policiers nous disent que les enquêtes ne mènent à rien parce qu'on n'a pas de témoin; que, pour avoir des témoins, on a besoin d'une commission d'enquête. C'est la seule façon de

trouver ce qui se passe dans le domaine de la construction.

Je l'ai dit, M. le Président, et je le répète: La situation est préoccupante. On nous a servi la sauce... On nous a parlé de beaucoup de personnes ce matin. On nous a parlé de M. Nicaso, de Toronto, qui est un expert sur le crime organisé italien, que je connais très bien. On a eu, lui et moi, à témoigner dans différentes causes. On n'a pas besoin d'aller à Toronto; des experts, on en a au Québec, M. le Président. Et on en a même très près du gouvernement, aussi bien s'en servir. Et qui plus est, ce n'est pas des experts en allégations, mais en faits, des experts qui sont factuels, M. le Président, ce qui est toute la différence.

Le vérificateur général de la ville de Montréal avait mentionné, M. le Président, que, quand il avait fait son rapport sur les compteurs d'eau, que, lui, sa job, c'était d'être vérificateur puis que ce n'était pas d'être enquêteur. Là, je me répète un peu parce que j'en avais parlé le 23 septembre, et je pense que c'était très sage de sa part. Laissons les policiers faire leur travail, suivons... regardons la situation de très près, et, autant le premier ministre que le ministre de la Sécurité publique l'ont mentionné, nous suivons l'évolution de la situation, et, lorsque la situation le commandera, des décisions seront prises, M. le Président. Et je pense qu'entre-temps il est important de permettre aux policiers de faire leurs enquêtes, pas seulement qu'une enquête sur des fraudes comme il y a eu des accusations dernièrement, à la police de Montréal, dans certains événements, ou des accusations sur des voies de fait, comme c'est arrivé tout dernièrement. Mais les forces policières du Québec nous ont habitués, M. le Président, à démonter des systèmes: on l'a vu avec les gangs de rue, on l'a vu avec les motards, on l'a vu avec la mafia italienne dans le projet Colisée. On nous a habitués à ce genre de résultat. On nous a habitués, et, nous, comme politiciens, il faut donner à nos forces policières, M. le Président, les outils qu'ils ont besoin.

Je ne peux pas m'empêcher de penser à l'ancien ministre de la Sécurité publique, ancien collègue, Serge Ménard. J'étais sur le terrain, en 2000, quand le leader actuel du gouvernement journalistiquement demandait une enquête publique relativement à la guerre des motards. Et je ne peux pas m'empêcher, et je le remercie aujourd'hui, M. Serge Ménard, qui était le ministre de la Sécurité publique, d'avoir résisté et de nous avoir permis, M. le Président, à l'époque, de démanteler et d'arrêter complètement la guerre des motards, qui avait fait plus de 165 victimes dont neuf victimes innocentes, qui avait fait plus de 181 personnes blessées dont 20 victimes innocentes, dont le journaliste Michel Auger. C'est pour cette raison, M. le Président... et je pourrais commencer... je pourrais continuer encore pendant longtemps.

**Une voix:** ...

**M. Ouellette:** Je le sais. Je vous remercie, M. le Président, et c'est sûr que je voudrais qu'on laisse...

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Ouellette:** ...qu'on laisse les policiers continuer leur travail. Et ils nous ont habitués à des grands succès. Et on verra.

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Je vous remercie...

**M. Ouellette:** Merci, M. le Président.

n(16 h 50)n

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Je vous remercie, M. le député de Chomedey. Je cède la parole maintenant à la proposeuse de la résolution, Mme la députée de Charlevoix et chef de l'opposition officielle. Mme la députée.

**Mme Pauline Marois (réplique)**

**Mme Marois:** Alors, merci, M. le Président. Nous sommes devant une crise de confiance à l'égard d'une industrie majeure de notre économie, l'industrie de la construction, et des faits, tous les jours, nous sont révélés, qui attaquent, bien sûr, aussi les personnes qui exercent des fonctions comme élues au niveau municipal entre autres, qui concernent des gens qui exercent des rôles administratifs, autant au gouvernement que dans les municipalités, M. le Président. On ne se trouve pas maintenant devant quelques allégations ici et là et éparses, M. le Président. On se trouve devant des faits, des faits qui nous sont présentés jour après jour. On dit souvent d'ailleurs, M. le Président, que ce qui traîne se salit. Et ce qui traîne salit la réputation des gens. Je le disais dans mon intervention au départ: Dans tous les cas, il vaut toujours mieux de connaître la vérité plutôt que d'avoir des soupçons qui effectivement mettent en cause des personnes dont la réputation est entachée et qui n'ont aucune possibilité de pouvoir se défendre et de pouvoir présenter leurs points de vue, ce qu'une commission d'enquête, M. le Président, permettrait.

Qu'est-ce que ça va prendre de plus au gouvernement actuel, au premier ministre, M. le Président, pour enfin se décider à entendre les voix qui sont presque actuellement unanimes pour souhaiter que cette enquête se tienne?

Écoutez, les faits, là, j'en rappelle juste quelques-uns, M. le Président. Un entrepreneur veut empêcher la tenue d'une élection dans une municipalité. Ce n'est pas un fait, là... ce n'est pas une allégation, c'est un fait, M. le Président. Des fonctionnaires, des fonctionnaires ont dénoncé un système de contrôle des appels d'offres publics il y a six ans, M. le Président, et les règles... et le système n'est pas changé. Alors, on peut comprendre que, si ce système n'est pas changé, il y a encore des appels d'offres publics qui sont sous contrôle par des gens qui en profitent, qui se mettent de l'argent dans les poches, qui se partagent des contrats. On craint que la mafia prenne une cote sur chaque contrat accordé, M. le Président. Il y a des menaces de mort qui ont été prononcées contre des entrepreneurs. On ne l'a pas inventé, M. le Président.

Il y a du journalisme d'enquête qui a cours à l'heure actuelle, ce sont des faits, M. le Président. L'argent comptant circule allégrement sur les chantiers. Ce n'est pas moi qui le dis, M. le Président, c'est la Commission de la construction du Québec, on ne l'a pas inventé. La chef de la deuxième opposition ne l'a pas inventé, M. le Président. Tous les éditorialistes, les commentateurs, les analystes ne l'ont pas inventé, M. le Président. Il y a des coûts de construction qui sont disproportionnés. Ce sont des faits, M. le Président. Ce ne sont pas des allégations, des soupçons, ce sont des faits qui peuvent se vérifier, M. le Président.

Qu'est-ce qu'attend le gouvernement? Pourquoi continue-t-il de se mettre la tête dans le sable au détriment, je le répète, d'une industrie importante pour le Québec? Et elle est d'autant plus importante qu'actuellement on... partout, sur tout le territoire québécois, il y a des investissements majeurs qui sont faits dans nos infrastructures routières, qui sont faits... qui sont faits, ces investissements, dans les infrastructures des villes, qu'il s'agisse d'assainissement des eaux, qu'il s'agisse de transport en commun, M. le Président.

40 milliards de dollars, entre vous et moi, c'est particulièrement important comme somme qui s'investit. Si quelques dizaines de millions, quelques centaines de millions de dollars sont divertis vers des criminels, nous devons immédiatement agir, M. le Président. Qu'est-ce que fait le gouvernement à l'heure actuelle? Il dit: Ah! il y a des enquêtes policières en cours. Il y a six ans, il y a des systèmes qui ont été dénoncés, il y a toujours des enquêtes policières en cours, puis on n'a pas de résultat.

M. le Président, le juge Gomery, qui a présidé la fameuse commission Gomery, qui, lui-même, demande aussi que se tienne une commission d'enquête, il a très bien énoncé, très bien documenté et expliqué: parfois les forces policières atteignent des limites qu'elles ne peuvent plus franchir, et la seule façon

d'obtenir une information, d'aller chercher des témoignages, c'est par un moyen plus important, qui est celui d'une commission d'enquête publique, M. le Président.

Encore une fois, ceux mêmes qui sont au coeur de cette réalité-là, je pense au maire de Montréal, je pense aux candidats, candidates à la mairie de Montréal, ils demandent que cette enquête se tienne, M. le Président. Pourquoi? Parce qu'ils sont très conscients que c'est actuellement nos institutions démocratiques qui sont entachées. C'est le processus qui est en cours dans le cadre de l'élection municipale qui est entaché, M. le Président. Et il me semble que le gouvernement à cet égard a une responsabilité majeure qu'il doit assumer, M. le Président, ce qu'il ne fait pas, ce que, jour après jour, il rejette en disant: Allons au bout de ces fameuses enquêtes policières. Elles atteignent leurs limites, M. le Président, c'est évident à ce moment-ci. Or, le gouvernement ne bouge pas. Il défend, tout compte fait, l'indéfendable.

Vous savez, quand nos institutions démocratiques sont attaquées comme elles le sont maintenant, et, encore une fois, ce ne sont pas des allégations, ce sont des faits vérifiés, des faits creusés, on doit utiliser des moyens en proportion de l'importance de la situation devant laquelle on se trouve. Il me semble que, nous qui sommes les gardiens de l'intérêt public, comme élus du peuple, on doit avoir en tout temps la conscience de cette responsabilité. Et cette responsabilité, elle nous amène à agir en toute transparence, à faire en sorte que jamais on ne puisse faire porter un doute sur notre capacité d'agir lorsqu'il est urgent de le faire. Et actuellement le premier ministre, le gouvernement, par son attitude, laisse et sème le doute, M. le Président, et c'est ce dont on a le moins besoin actuellement, alors qu'on a besoin de probité, d'intégrité, M. le Président, on a besoin que la vérité soit connue.

Un système organisé de corruption qui se sert à même les fonds publics, M. le Président. Puis, pendant ce temps-là, le gouvernement fait des déficits puis, pendant ce temps, le gouvernement pense à aller taxer davantage les citoyens et pense à implanter des tarifs, M. le Président. Est-ce qu'il ne devrait pas d'abord commencer par s'assurer qu'il y a un bon ménage qui est fait et que l'argent public qui est investi dans nos infrastructures l'est correctement, justement, que l'on respecte les principes de bonne gestion, d'efficacité, d'utilisation optimale de ces investissements, M. le Président?

Je le répète, et nous allons continuer, avec d'autres, à demander au gouvernement qu'il tienne cette enquête publique, parce que je comprends qu'actuellement ils vont voter contre notre motion, M. le Président.

Le premier ministre a évoqué des gens qui étaient plutôt défavorables à cette commission, qui, eux, connaissent ça, le secteur de la construction. Je pense à l'ancien ministre Jean Cournoyer. Or, il y a quelques... un jour... il y a une journée ou deux...

**Une voix:** Hier.

**Mme Marois:** ...hier, il a affirmé très clairement que, selon lui, maintenant, là où nous en sommes rendus, qu'il fallait qu'il y ait cette fameuse commission d'enquête publique. Un autre collègue qui, avec nous, a... qui a travaillé avec nous et qui a participé à une enquête publique, Guy Chevrette, arrive à cette même conclusion, M. le Président. Actuellement, le gouvernement est à peu près le seul dans son camp. Et, moi, je trouve ça triste, je trouve ça triste pour nos institutions, je trouve ça triste pour la démocratie, je trouve ça triste pour la bonne gestion publique dont nous avons à assumer la responsabilité.

Alors, M. le Président, ce que je souhaite, c'est que le premier ministre entende ces points de vue qui viennent de partout et qui convergent tous dans le même sens, M. le Président. Nous demandons... et je réitère l'objet de notre motion, M. le Président, il est urgent que se tienne une commission, une commission d'enquête sur l'industrie de la construction au Québec, M. le Président, pour qu'on cesse de

salir indûment des personnes et pour qu'enfin, surtout, on respecte nos institutions et, ce qui nous est le plus précieux, nos institutions démocratiques. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Je vous remercie, Mme la chef de l'opposition. Je vais maintenant mettre aux voix la motion de Mme la chef de l'opposition officielle qui se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale exige une commission d'enquête publique et indépendante portant sur l'ensemble de l'industrie de la construction au Québec.»

Est-ce que cette motion est adoptée? M. le leader.

n(17 heures)n

**M. Bécharde:** Oui, M. le Président. Je demanderais un vote par appel nominal et, conformément à l'article 223 de notre règlement, de reporter le vote à la période des affaires courantes du jeudi, le 22 octobre 2009.

### **Vote reporté**

**Le Vice-Président (M. Chagnon):** Alors, conformément à la demande du leader du gouvernement, le vote sur la motion de Mme la chef de l'opposition officielle sera tenu à la période des affaires courantes demain. Alors, le vote est reporté à demain matin. M. le leader.

**M. Bécharde:** Oui. Merci, M. le Président. Pour la bonne poursuite de nos travaux, je vous inviterais à appeler l'article 3 de notre feuillet.